

EXERCICE 2021

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

SFCR (Solvency & Financial Conditions Report)

au 31/12/2021

Validé par le Conseil d'Administration du 06/04/2022

L'assurance d'un esprit de famille



A

ACTIVITE ET RESULTATS

- A.1 Activité
- A.2.Résultats de souscription
- A.3.Résultats des investissements
- A.4.Résultat des autres activités
- A.5.Autres informations

C

PROFIL DE RISQUE

- C.1 Risque de souscription
- C.2 Risque de marché
- C.3 Risque de contrepartie
- C.4 Risque de liquidité
- C.5 Risque opérationnel
- C.6 Autres risques importants
- C.7 Autres informations

E

GESTION DU CAPITAL

- E.1 Fonds propres
- E.2 Capital de Solvabilité Requis et Minimum de Capital Requis
- E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du Capital de Solvabilité Requis
- E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé
- E.5 Non-respect du Minimum de Capital

B

SYSTEMES DE GOUVERNANCE

- B.1 Informations générales sur le système de gouvernance
- B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité
- B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité
- B.4 Système de contrôle interne
- B.5 Fonction clé « Audit interne »
- B.6 Fonction clé « Actuarielle »
- B.7 Sous-traitance
- B.8 Autres informations

D

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITE

- D.1 Actifs
- D.2 Provisions techniques
- D.3 Autres passifs
- D.4 Méthodes de valorisation alternatives
- D.5 Autres informations

F

ANNEXE

SYNTHESE

La France Mutualiste a défini un plan stratégique 2017-2022, visant à développer l'activité de la Mutuelle et à renouveler les générations de populations adhérentes en capitalisant sur son identité affinitaire étendue au travers de sa devise : « l'assurance d'un esprit de famille ».



Depuis, la Mutuelle poursuit son plan de transformation avec de nombreux projets de modernisation, tout en confirmant son attachement à ses valeurs humaines et mutualistes.

La montée en puissance des produits d'épargne est notable et l'amélioration continue de la Mutuelle au service des adhérents est plus que jamais une réalité quotidienne.

Chiffres clés présentés
dans ce rapport :

Cotisations 2021 :

391 M€

Résultat 2021 après
impôts :

25,2 M€

Ratio de Solvabilité
2021 :

>250%

Les rendements servis aux adhérents au titre de 2021 ont été salués par la presse en 2022, sans pour autant diminuer le niveau de richesses latentes de la Mutuelle, gage de rendement pour l'avenir.

La Mutuelle a poursuivi le déploiement du plan stratégique horizon 2022 dans de bonnes conditions, citons notamment le lancement des nouveaux produits (dont le produit Assurance Accident de la Vie, suite à l'obtention de nouveaux agréments en 2018, le produit Passerelle, le profil Avisé 85, ainsi que le produit LFM PER'Form est proposé depuis un an fin 2021).

La mutuelle prolonge son plan stratégique jusqu'à 2024 afin de finaliser les travaux en cours et d'entamer des actions de diversification commerciale vers de nouvelles cibles.

Les cotisations 2021 sont de 391 M€, en forte reprise de plus de 13% par rapport à 2020, qui avait été marquée par la crise sanitaire. Cette reprise du chiffre d'affaires et la bonne tenue des marchés financiers entraîne une augmentation du résultat de la mutuelle à 25,2 M€ après impôt (pour 23,7 M€ en 2020). Ce résultat est entièrement affecté aux fonds propres.

Son ratio de solvabilité passe de 182% à plus de 250% du fait de l'impact combiné d'une meilleure conjoncture des marchés (remontée des taux) et de la prise en compte de la diminution des garanties du fonds euros (0% brut de frais de gestion). Cette baisse de la garantie sur le fonds euro votée en Assemblée Générale Extraordinaire du 5 octobre 2021, va permettre d'augmenter l'espérance de rendement servi aux adhérents sur la durée grâce à une diversification renforcée des actifs financiers de son fond général, prévue sur 2021 et 2022. Les effets de la diminution des garanties du fonds euros sur le ratio de solvabilité seront atténués au fur et à mesure de la réallocation d'une part des actifs actuels vers des actifs plus rémunérateurs.

La France Mutualiste est évoquée dans ce rapport sous le titre de LFM ou la Mutuelle.

Le présent rapport a pour objet la description de l'organisation, l'activité et le système gestion des risques de la mutuelle en 2021 ainsi que sa situation prudentielle au 31/12/2021 au regard des obligations définies par la Directive Solvabilité 2. D'éventuels événements survenus en 2022 ne sont pas mentionnés dans ce rapport.

A – Activités et Résultats A.1 Activité

A. ACTIVITE ET RESULTATS

Cette première partie présente les différentes facettes de l'activité de La France Mutualiste et leur résultats annuels.

i Média Courtage, société de courtage acquise en septembre 2017, n'est pas soumise à Solvabilité 2. Ses activités ne rentrent donc pas dans le cadre du rapport sur la solvabilité de la Mutuelle. Néanmoins, compte tenu de son importance stratégique, quelques éléments sont présentés en vision « groupe LFM » dans des encadrés spécifiques afin que le lecteur puisse partager la vision de la Mutuelle, en prenant en compte l'ensemble de son activité.

A.1. Activité

A.1.1 Objet

La France Mutualiste est une mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Elle est immatriculée au répertoire Système Informatisé du Répertoire National des Entreprises et des Etablissements (SIRENE) sous le N° SIREN 775 691 132. Son siège social est situé à la Tour Pacific – 11-13 cours Valmy, 92977 Paris La Défense Cedex. Elle est représentée par Monsieur Dominique BURLETT, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La France Mutualiste est adhérente à la FNMF (Fédération Nationale de la Mutualité Française) ainsi qu'à l'association professionnelle ROAM (Réunion des Organismes d'Assurance Mutuelle).

La Mutuelle est agréée pour pratiquer les opérations relevant des branches « 20. Vie-décès » et « 22. Assurances liées à des fonds d'investissement » et gérer les opérations relevant de l'article L.222-2 du Code de la mutualité au profit des anciens combattants et victimes de guerre. En 2018, La France Mutualiste a obtenu les agréments pour les branches « 1. Accidents » et « 2. Maladie ».



L'assurance d'un esprit de famille

La Mutuelle est régulièrement auditée et contrôlée. Cela garantit à ses adhérents la fiabilité de ses comptes et le respect des contraintes réglementaires.

Le cabinet de commissaires aux comptes de la Mutuelle est le Groupe Mazars – Monsieur Pierre DE LATUDE (associé) – Tour Exaltis – 61 rue Henri Regnault – 92075 La Défense.

Son rôle est de valider les comptes de la Mutuelle, c'est-à-dire notamment de confirmer que les engagements de la Mutuelle sont bien représentés dans ses comptes.

La France Mutualiste est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest CS 92459, 75436 Paris.

L'ACPR, rattachée à la Banque de France, est le superviseur qui contribue à préserver la stabilité financière et protège la clientèle des assurances et les adhérents des mutuelles.

A – Activités et Résultats A.1 Activité

La France Mutualiste propose des solutions pour la préparation de la retraite, la valorisation de l'épargne et la transmission du patrimoine. Elle accompagne également, depuis plus de 90 ans, les combattants d'hier et d'aujourd'hui en distribuant et gérant la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC).

La France Mutualiste propose :

- Des contrats d'assurance accidents de la vie (branches 1 et 2),
- Des contrats individuels d'assurance-vie (contrats d'épargne en euro et rentes viagères immédiates et différées) avec participations aux excédents (branche 20 et ligne d'activité 30 au sens de la nomenclature Solvabilité 2).
- Des contrats individuels d'assurance-vie en unités de compte (branche 20 et ligne d'activité 31).

i Via sa filiale Média Courtage, la Mutuelle a lancé en avril 2018 la distribution d'une offre sélectionnée d'assurances en automobile, habitation, santé et prévoyance. Elle est ainsi à même de proposer à ses adhérents aussi bien des contrats d'assurance vie (assurés et distribués par la Mutuelle) que des contrats d'assurance non vie (distribués par Média Courtage). Le produit Assurance Accidents de la Vie (LFM AAV) est quant à lui assuré par la Mutuelle et distribué par Média Courtage.

A.1.2 Chiffres clés et événements marquants

A.1.2.1 Chiffres clés au 31/12/2021



Le renouvellement de la base adhérents de la Mutuelle est en cours avec une augmentation de 0,3% du nombre de ses adhérents.



La Mutuelle constate une montée en puissance des produits d'épargne (portée par la gamme Actépargne²) ainsi que du produit retraite LFM PER'Form.

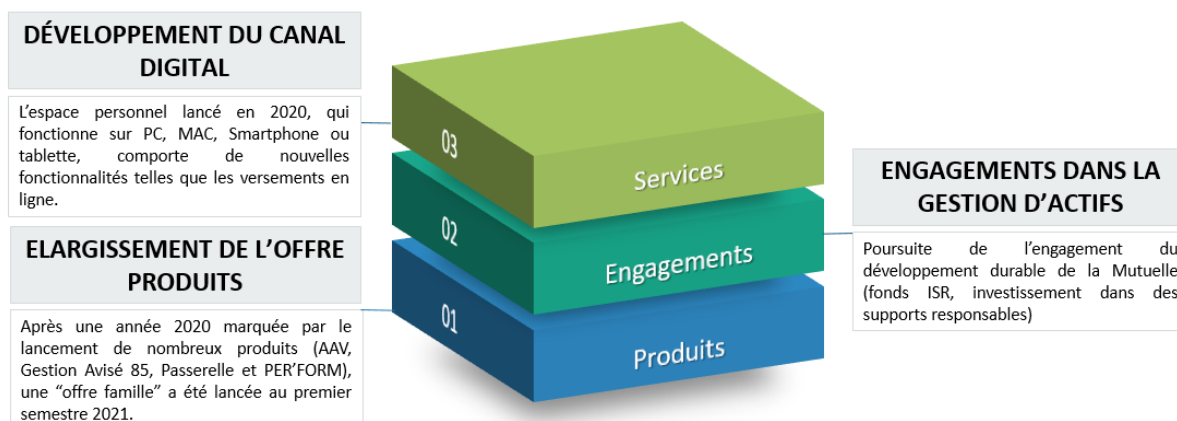


Sans avoir atteint son niveau d'avant-crise Covid, et malgré un contexte sanitaire encore difficile en 2021, les cotisations sont en forte augmentation par rapport à 2020.

A – Activités et Résultats A.1 Activité

A.1.2.2 Événements survenus en 2021

◆ Développement de la Mutuelle



Elargissement de l'offre produits

L'« offre famille » lancée en 2021 (et prolongée jusqu'au 30 Avril 2022) permet aux adhérents de faire profiter les membres de leur foyer de conditions tarifaires privilégiées.

Engagements dans la gestion d'actifs

La mutuelle a pour objectif de doubler d'ici 2023 sa poche d'obligations qualifiées de « green » ou de « social » au sein du fond général (par rapport à la situation au 1^{er} Janvier 2021).

D'autre part, les Unités de Comptes proposées aux adhérents contiennent plusieurs labels ISR, ESG, au sein de chaque produit (épargne ou retraite) commercialisé par la mutuelle (loi Pacte)¹.

Ces sujets sont détaillés dans la partie A.5 Autres informations de ce présent rapport.

Développement du canal digital

Afin de répondre aux besoins des adhérents, un espace personnel digital a été mis en place en 2020. Cet espace se développe et intègre de nouvelles fonctionnalités.

Ainsi, en 2021, les évolutions suivantes ont été intégrées :

- Un guide utilisateur à destination des adhérents les moins technophiles, « se connecter à son espace personnel pour la première fois (édition 2021/2022) »².
- Une foire aux questions³ complète facilitant la navigation dans l'espace des adhérents.
- Possibilité d'effectuer des versements en ligne sur les produits d'assurance vie ou de retraite (hors LFM PER'Form) en sélectionnant « versement complémentaire » ou « versements programmés ».
- Les relevés de situation 2021 sont mis à disposition dans la rubrique « Mes contrats » puis « Action détail contrat » puis section « Mes documents ».

¹ <https://www.la-france-mutualiste.fr/qui-sommes-nous/actualites/epargne-retraite-comment-sy-retrouver#loi>

² <https://www.la-france-mutualiste.fr/sites/default/files/paragraph/files/2021-08/Tuto-espace%20perso%20VF.pdf>

³ <https://www.la-france-mutualiste.fr/page/foire-aux-questions-espace-personnel>

A – Activités et Résultats A.1 Activité

◆ Adaptation au contexte économique de baisse des taux durable

Rendement servi

En conséquence de la diminution du rendement des obligations, la Mutuelle réduit le taux de revalorisation des contrats, tout en restant au-dessus de la moyenne du marché : 1,31% minimum pour le fonds euros de la Mutuelle tandis que la moyenne des rendements 2021 des fonds euros des contrats d'assurance-vie ayant publié leurs taux sont de 1,23% (net de frais de gestion et brut de prélèvements sociaux)⁴.

Évolution de la garantie sur le fonds euros

Compte tenu de la baisse des rendements de l'actif général de la Mutuelle décrit ci-dessus, et pour protéger l'épargne des adhérents détenant le fonds euros, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 octobre 2021 a validé l'évolution de la garantie minimale sur le fonds en euros au taux de 0% brut de frais de gestion sur l'ensemble des produits de La France Mutualiste. Ce taux prendra effet à compter d'avril 2022. Cette diminution du niveau de la garantie entraîne une augmentation du ratio de solvabilité de la mutuelle (tel que décrit dans ce rapport) en partie affectée à une réallocation des actifs financiers vers des actifs plus rémunérateurs. Cette nouvelle allocation de l'actif du fond général de la Mutuelle entraînera une meilleure espérance de rendement pour les adhérents.

◆ Réorganisation et évolution de la gouvernance de la Mutuelle

L'organisation et les évolutions de la gouvernance de la Mutuelle ont été les suivantes :

- Le développement d'une infrastructure de distribution multicanal en fin d'année 2021 : il s'agit de la mise en place d'une plateforme de conseillers mutualistes à distance (les téléconseillers LFM), venant renforcer le réseau des agences physiques déployé sur l'ensemble du territoire métropolitain afin notamment de prendre contact avec des adhérents dits « dormants ».
- Le développement humain qui accompagne la transformation, l'organisation du travail, l'expérience et le développement des collaborateurs, a été récompensé lors de l'évènement visant à valoriser les innovations RH d'entreprises en croissance. La Mutuelle a ainsi remporté le trophée d'argent 2021 des Victoires des Leaders du Capital Humain dans la catégorie Qualité de Vie au Travail.
- La réorganisation du pôle Gestion des Adhérents a été une priorité afin d'améliorer la performance au service de ses adhérents : la direction est désormais organisée en plusieurs pôles dont le pôle adhérents, et le pôle bénéficiaires. Au sein de chacun de ces pôles, les gestionnaires sont affectés à différents actes de gestion et sont amenés à échanger avec les adhérents/bénéficiaires.

◆ Faire connaître les métiers de La France Mutualiste

Dans le prolongement des actions de notoriété et de promotion de son positionnement menées depuis 2018, La France Mutualiste a lancé une nouvelle campagne média en 2021 ayant pour objectif de faire connaître ses métiers et son positionnement de conseil mutualiste en assurance et épargne auprès du grand public. Cette campagne s'est déclinée en :

- Deux dimensions : campagne de publicité et une campagne commerciale
- Deux temps forts, en juin et en octobre

⁴ Selon les sites de comparateurs tels que <https://www.francetransactions.com/comparatifs/taux-2021-fonds-euros-assurance-vie-classement-comparatif.html> en effet les chiffres officiels de l'ACPR n'ayant pas encore été publiés

A – Activités et Résultats A.1 Activité

- Sur 4 canaux/médias
 - la radio sur (France inter, France info et RTL),
 - la télévision (Sponsoring France Télévisions et replay MyTF1)
 - le web avec des campagnes digitales et des publications de contenus sur les réseaux sociaux
 - la presse (supports grand public et militaire)

Ces nouvelles opérations 2021 ont permis de maintenir la notoriété de la marque, augmenter sa reconnaissance et valider la forte adhésion aux valeurs d'images de La France Mutualiste.

En 2022, La France Mutualiste orientera ses actions média au plus près de son ancrage territorial et de ses cibles affinitaires.

◆ Evolution du nombre de contrats et du nombre d'adhérents

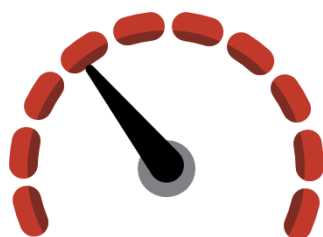
A la fin de l'exercice 2021, La France Mutualiste comptait 222 418 adhérents pour un total de 257 718 contrats.

Sur les 10 dernières années, le nombre de contrats gérés par La France Mutualiste a augmenté de 13 710, soit une progression de +5,6%.

Par rapport à fin 2020, le nombre de contrats en portefeuille est en hausse de 2 531 contrats, soit +1,0%, par différence entre deux phénomènes de sens opposé :



Le portefeuille des contrats d'épargne, intégrant les souscriptions, nouveau produit plan d'épargne retraite, croît (gain de 6 077 contrats par rapport à fin 2020).



Le portefeuille de contrats RMC diminue progressivement (perte de 5 496 contrats par rapport à fin 2020), en raison de la démographie des adhérents RMC (5 581 décès)



Le portefeuille global est en augmentation après trois années de légère diminution. L'augmentation concerne à la fois de nombre de contrats et le nombre d'adhérents.

La Mutuelle est engagée sur un chemin de transformation et de renouvellement de la base adhérents et la stratégie déployée par la Mutuelle depuis 2017 porte progressivement ses fruits.

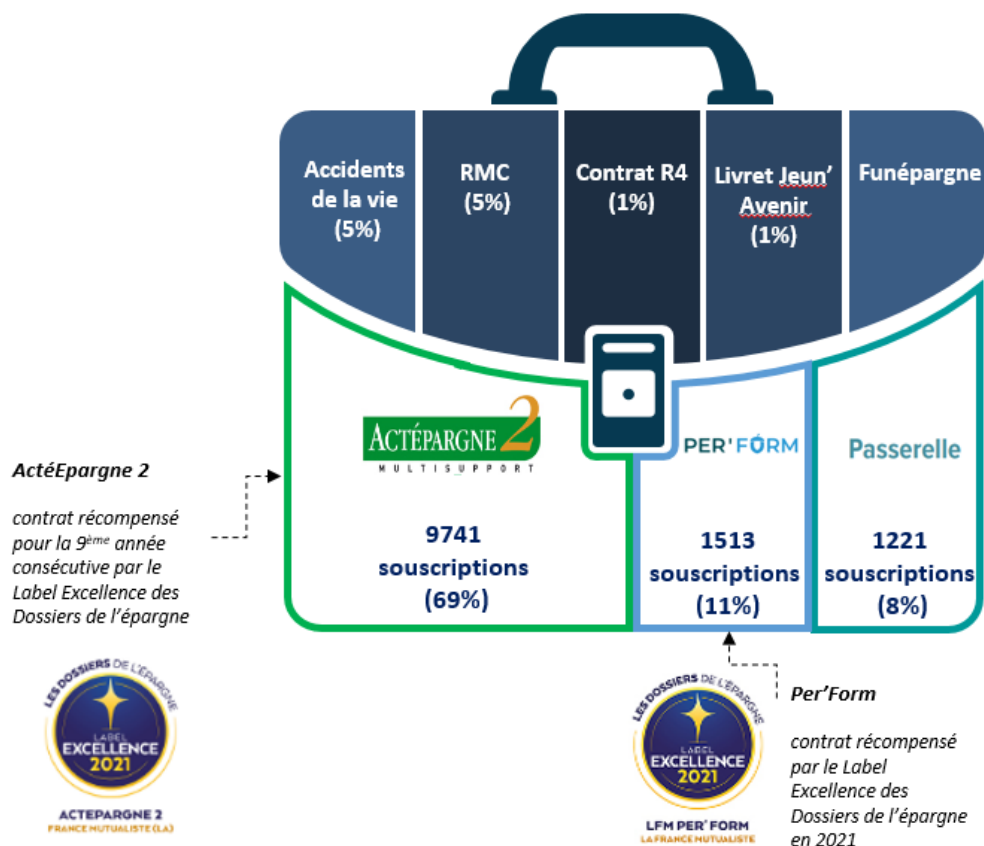
Le nombre d'adhérents en 2021 est de 222 418 (221 753 en 2020) soit une augmentation de 0,3%. Il s'agit de la première augmentation du nombre d'adhérents depuis plusieurs années, la légère baisse des effectifs constatée depuis 2017 ayant été enrayerée en 2021.

En se positionnant au niveau du groupe LFM (y compris Média Courtage), le nombre d'adhérents-clients est en hausse de 0,1% avec près de 290 000 adhérents/clients, grâce au maintien du nombre de clients de Média Courtage et de la hausse des adhérents de LFM précisée ci-dessus.

A – Activités et Résultats A.1 Activité

◆ Evolution des souscriptions

Les souscriptions 2021 sont représentées ci-dessous, avec une prépondérance des souscriptions liées au produit phare de la mutuelle : Actépargne2, suivi par le produit d'épargne retraite individuel LFM PER'Form lancé fin 2020. L'option « jeunes » dans Actépargne 2 a été ouverte en 2019, et le Livret Jeun'Avenir a été fermé à la commercialisation en 2021. Le flux de souscription habituellement enregistré sur le Livret Jeun'Avenir est orienté vers le produit Actépargne 2 (option jeunes)⁵.



Plus précisément, l'année 2021 est en croissance de +45% par rapport à 2020. Notons que l'année 2020 avait été marquée par la crise sanitaire, LFM comme le reste du marché avait enregistré un nombre d'affaires nouvelles en net recul.

En comparaison de l'année 2019 (plus représentative), les souscriptions 2021 sont tout de même en croissance de 39% (10 160 souscriptions en 2019). Sans compter le lancement du LFM PER'Form (créé fin 2020), l'augmentation des souscriptions sur les produits d'épargne uniquement est de 19% entre 2019 et 2021.

Le renforcement des produits, des équipes commerciales et les campagnes médias portent leurs fruits tant sur le produit phare Actépargne2 que sur les nouveaux produits comme LFM PER'Form.



En se positionnant au niveau du groupe LFM (y compris Média Courtage), les souscriptions sont en hausse de 4,7%.

⁵ <https://www.la-france-mutualiste.fr/assurance-vie-epargne-retraite/actepargne2-jeune>

A – Activités et Résultats A.1 Activité

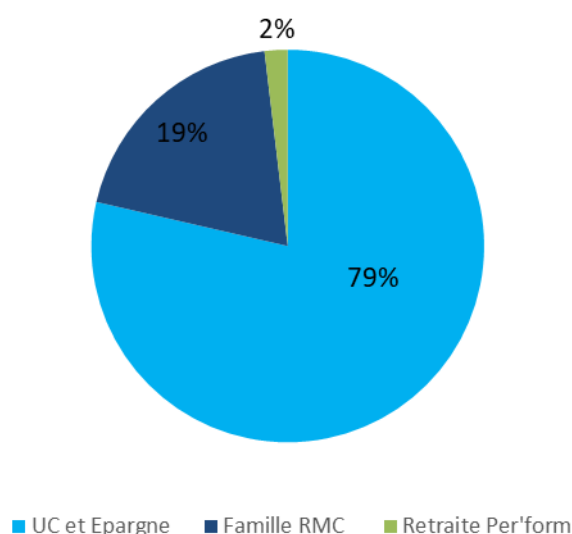
	2019	2020	2021	Variation 2021/2020	
				en valeur	en %
Souscriptions RMC	749	487	733	246	50,5%
Souscriptions Produits d'Epargne	9 411	8 567	11 233	2 666	31,1%
dont Rentépargne	115	1	fermé	-1	-100,0%
dont Funépargne	336	130	88	-42	-32,3%
dont Actépargne 2	6 483	5 742	9 741	3 999	69,6%
dont Réversions R4	84	90	90	0	0,0%
dont Livret Jeun'Avenir	2 389	1 327	93	-1 234	-93,0%
dont LFM Passerelle	0	1 277	1 221	-56	-4,4%
dont Livret RM	4	fermé	fermé	0	0,0%
Souscriptions LFM PER'Form	0	46	1 513	1 467	ns
Souscriptions AAV LFM	0	667	663	-4	-0,6%
TOTAL des souscriptions	10 160	9 767	14 142	4 375	44,8%
Poids des différentes familles (en % de la production brute)					
Poids RMC	7,4%	5,0%	5,2%		
Poids autres dont produits d'Epargne	92,6%	87,7%	79,4%		

◆ Evolution du chiffre d'affaires

Rappelons que jusqu'en 1992, La France Mutualiste s'est consacrée exclusivement au produit RMC (Retraite Mutualiste du Combattant). Elle a ouvert en 2004 ses produits d'épargne au grand public.

Le graphique ci-dessous présente la part du chiffre d'affaires 2021 relatif au produit RMC et aux produits d'épargne ou retraite.

Les produits d'épargne (unités de compte et euro) représentent aujourd'hui 79% du chiffre d'affaires.



A – Activités et Résultats A.1 Activité

Le chiffre d'affaires brut de réassurance ressort à 390.6 M€, affichant une hausse de 13.3% par rapport à 2020.

Cotisations (en M€)	2020	2021	Variation 2021/2020	
			en valeur	en %
Épargne €	215,5	239,2	2,36	11,0%
Épargne UC	40,9	67,8	26,94	65,9%
RMC	88,1	76,2	-11,93	-13,5%
Retraite LFM PER'Form	0,2	7,4	7,24	ns
TOTAL	344,7	390,6	45,9	13,3%

Malgré la crise sanitaire, nous notons une hausse des cotisations de l'Épargne € et UC, portées notamment par le lancement de nouveaux produits tels que Avisé 85 et Passerelle, à capital protégé partiellement ou totalement, et le produit d'épargne retraite individuel LFM PER'Form. L'augmentation des équipes commerciales soutenues par la création de produits d'épargne innovants, ainsi que des campagnes commerciales plus ciblées sur l'épargne en UC ont permis d'accroître la part des UC. Compte tenu de la situation des taux, durablement bas, les unités de comptes permettent aux adhérents une meilleure espérance de rendement.

A.1.3 Prestations et engagements

Rappelons que les produits de La France Mutualiste sont des produits d'épargne et de rentes.

Ils permettent de cotiser, par exemple en vue :

- D'un projet à long terme nécessitant la constitution d'un capital. Cet horizon atteint, l'adhérent pourra racheter son contrat et bénéficier de son capital.
- De la constitution d'une retraite par capitalisation qui nécessite la constitution d'un capital en vue de la retraite de l'adhérent. Cet horizon atteint, l'adhérent pourra bénéficier d'une sortie de son capital sous forme de rente ou en capital.
- De l'investissement de son capital en prévision d'un legs à l'entourage de l'adhérent.

Certains produits proposent un mixte de ces possibilités, par exemple un produit retraite proposant des prestations de rentes au bénéfice de l'adhérent peut comporter une partie de capital décès au bénéfice de ses descendants.

A – Activités et Résultats A.1 Activité

◆ Les prestations

Les prestations versées par la Mutuelle se décomposent comme suit :

Prestations (en M€)	2020	2021	Variation 2021/2020	
			en valeur	en %
RMC (y compris R4)	261,4	255,1	-6,3	-2,4%
Décès	151,5	151,0	-0,4	-0,3%
Rentes	103,7	97,6	-6,1	-5,9%
Rachats	6,2	6,5	0,3	4,7%
Epargne (€ et UC)	222,8	234,8	11,9	5,4%
Décès	111,4	119,2	7,8	7,0%
Rentes	27,0	25,6	-1,4	-5,1%
Rachats	84,4	89,9	5,5	6,5%
TOTAL	484,2	489,9	5,7	1,2%

Au global, les décès croissent de +2,8% au cours de l'année 2021 (+7,4 M€). Cette augmentation s'explique essentiellement par le vieillissement du portefeuille (des adhérents). Compte tenu de la répartition par âge des adhérents, la hausse des décès a été anticipée. Cette croissance des prestations décès explique en partie la diminution des prestations de rentes.

Malgré l'accroissement des rachats : +5,8 M€, soit +6,4%, entre 2020 et 2021, le taux de rachat des contrats d'épargne reste très faible, à 1,3% des provisions mathématiques, illustrant la qualité des produits et l'attachement des adhérents à leurs produits LFM.



Média Courtage est courtier en assurance, c'est-à-dire une société dont l'objet est de conseiller ses clients afin qu'ils trouvent la meilleure solution d'assurance. Elle ne porte pas d'engagement au sens assurantiel vis-à-vis de ses clients.

◆ Les engagements

Les provisions correspondent aux engagements de LFM envers ses adhérents. Dans le cas de rentes, cela correspond à la valeur actuelle probable des prestations à venir.

A fin 2021, les provisions mathématiques s'élèvent à 7 237,0 M€, elles sont en légère croissance par rapport à l'exercice précédent (+1,0%). Le tableau détaillé figure page suivante.

Les provisions mathématiques de la RMC ont légèrement décliné en 2021 (-3,2%), en raison de la progression des décès précédemment évoquée.

Les produits multi-supports (Actépargne2 principalement), qui reçoivent l'essentiel de la collecte d'épargne, voient leurs provisions mathématiques s'élever sur l'exercice 2021 à hauteur de +8,3%. Deux nouveaux produits sont venus enrichir la famille de produits multi-supports : Passerelle (commercialisé entre septembre 2020 et décembre 2021) et LFM PER'Form (lancé en décembre 2020).

A – Activités et Résultats A.1 Activité

Les provisions mathématiques des unités de compte (UC) sur les contrats sont en croissance de 33,0% sur l'année en raison des cotisations et de la fluctuation importante des marchés actions en 2021.

Montants (M€)	2020	2021	Variation 2021/2020	
			en valeur	en %
RMC	3 362,1	3 255,3	-106,8	-3,2%
Rentépargne	987,2	943,5	-43,8	-4,4%
Bonépargne	16,2	13,8	-2,4	-14,7%
Funépargne	24,5	23,8	-0,7	-2,8%
Actépargne	6,1	6,4	0,4	6,2%
Actépargne 2	2 243,0	2 429,9	186,9	8,3%
R4	377,9	355,2	-22,8	-6,0%
Livret Jeun'Avenir	72,6	79,5	6,9	9,5%
Livret RM	24,8	26,0	1,2	4,9%
Confort obsèques	1,9	1,9	0,0	-1,2%
Passerelle	46,0	94,1	48,1	n/a
LFM Per'Form	0,2	7,7	7,5	n/a
Provisions Mathématiques € et UC	7 162,5	7 237,0	74,5	1,0%
<i>Dont Provisions Mathématiques €</i>	<i>6 768,7</i>	<i>6 713,2</i>	<i>-55,5</i>	<i>-0,8%</i>
<i>Dont Provisions Mathématiques UC</i>	<i>393,8</i>	<i>523,8</i>	<i>130,1</i>	<i>33,0%</i>
Provision Globale de Gestion	0,0	0,0	0,0	n/a
Provision pour Sinistres à payer ⁽⁶⁾	143,0	136,8	-6,2	-4,3%
Provision pour Particip.aux Excédents ⁽⁶⁾	224,5	242,0	17,5	7,8%
Provision pour Garantie Plancher	5,7	4,2	-1,5	-25,9%
Provision pour Risque d'Exigibilité	0,0	0,0	0,0	0,0%
Provisions techniques brutes	7 535,7	7 620,0	84,3	1,1% ⁶

⁶ PSAP : Provision pour Sinistres A Payer (correspondante aux prestations décès en attente de paiement)

PPAE : Provision pour Participation Aux Excédents (correspondante aux revalorisations futures de la garantie euros)

A – Activités et Résultats A.2 Résultat de souscription

A.2. Résultat de souscription

Le tableau ci-après présente les principales lignes du résultat de souscription tel que défini dans la réglementation, c'est-à-dire les grandeurs comptables présentées par ligne d'activité.

La ligne d'activité « assurance avec participation aux excédents » apporte l'essentiel du résultat de souscription. Cette branche contient l'activité retraite et l'activité épargne hors unités de compte détenues dans les contrats.

Le résultat de souscription est composé :

- Des cotisations qui constituent des ressources. En 2021, elles représentent 388 M€ en net de réassurance, soit une hausse de 14% en raison de l'effet Covid en 2020 ;
- Des charges de prestations, qui passent de 488 M€ à 493 M€ en 2021, soit une évolution de +1% lié au vieillissement du portefeuille. Par rapport au tableau des prestations présenté plus haut, ce montant prend en compte les prélèvements sociaux sur les montants distribués ;
- Des charges de provisions d'assurance : ce poste mesure la variation des provisions d'une année sur l'autre. Il s'élève à -14 M€ fin 2021 ;
- Des frais induits par l'activité. En 2021, ils sont de 73 M€, soit un accroissement de +13,7% par rapport à 2020, en raison du développement de la mutuelle via ses projets d'entreprise.

Le résultat de réassurance est de -3 M€, en lien avec le développement du produit Passerelle.

Montants en K€	Assurance avec participation aux excédents	Assurance en unités de compte	Autres assurance vie	Total 2021	Total 2020	Variation 2021/2020 en montant	Variation 2021/2020 en montant
Cotisations	314 161	72 580	1 264	388 005	341 699	46 307	13,55%
Charges de prestations nettes d'IT ⁽¹⁾ et de PAE et d'ACAV ⁽²⁾	494 434	-1 464	26	492 996	487 799	5 197	1,07%
Charges des provisions d'assurance vie et techniques nettes d'IT et de PAE et d'ACAV	-142 208	130 056	-1 482	-13 633	-103 593	89 959	ns
Frais	58 448	14 372	0	72 820	64 068	8 752	13,66%
Résultat de réassurance	-3 074	0	0	-3 074	-234	-2 840	1214,71%

(1) IT : Intérêts Techniques

(2) ACAV : Assurance à Capital Variable

A.3. Résultats des investissements

Le patrimoine de la Mutuelle est valorisé à 10 351,8 M€ à fin 2021, coupons courus inclus, contre 10 253,1 M€ fin 2020.

Le patrimoine a évolué principalement du fait des éléments suivants :

- Recul de la poche de taux d'intérêt du fait :
 - D'un désinvestissement net des obligations de qualité *investment grade* détenues en direct,
 - De la baisse de valeur liée à la légère hausse des taux.

Ces effets ont été amortis par les investissements nets en hausse sur les OPC de dette privée.

- Hausse du portefeuille actions due à :
 - Un réinvestissement fin 2021, conséquence de la décision de l'Assemblée Générale extraordinaire du 5/10/2021,
 - La capitalisation des dividendes,
 - La croissance des marchés

A – Activités et Résultats A.3 Résultats des investissements

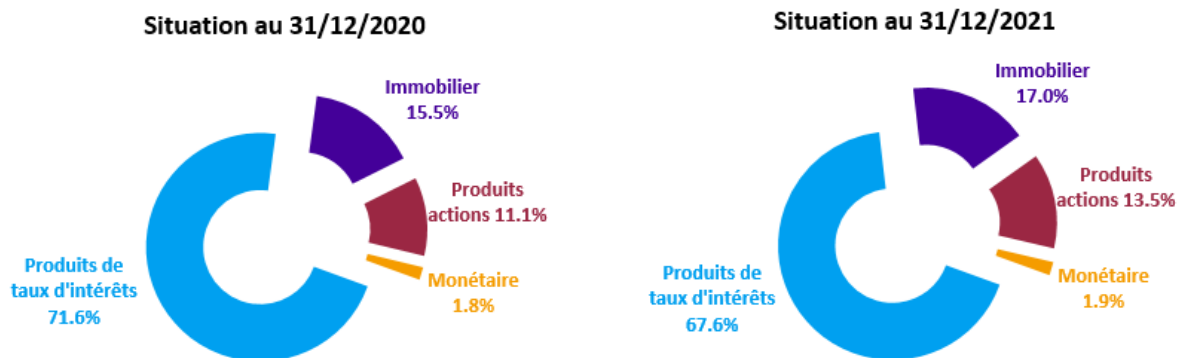
Les cessions et transferts de titres (OPCVM créés pour LFM en vue de sa gamme UC et portés momentanément par l'AG à leur lancement) vers les UC n'ont pas amorti ces effets positifs.

- Progression de la part immobilière du fait d'un effet marché.

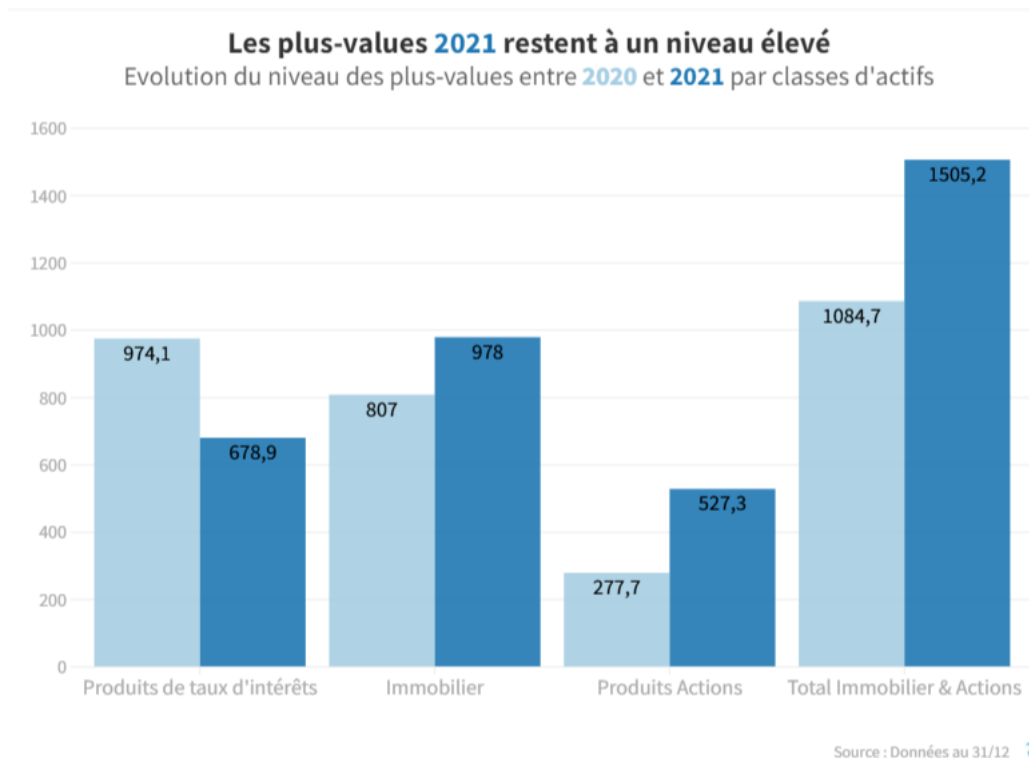
Ces mouvements ont été temporisés par la poursuite des cessions d'appartements et d'un immeuble de bureaux situé au Pecq.

Une part de placements monétaires disponibles à tout moment permet de faire face aux éventuels besoins de trésorerie.

Les répartitions au 31/12/2020 et au 31/12/2021, en pourcentage de la valeur de marché, sont les suivantes :



A fin 2021, les plus-values latentes sont réparties comme suit par grandes classes d'actifs :



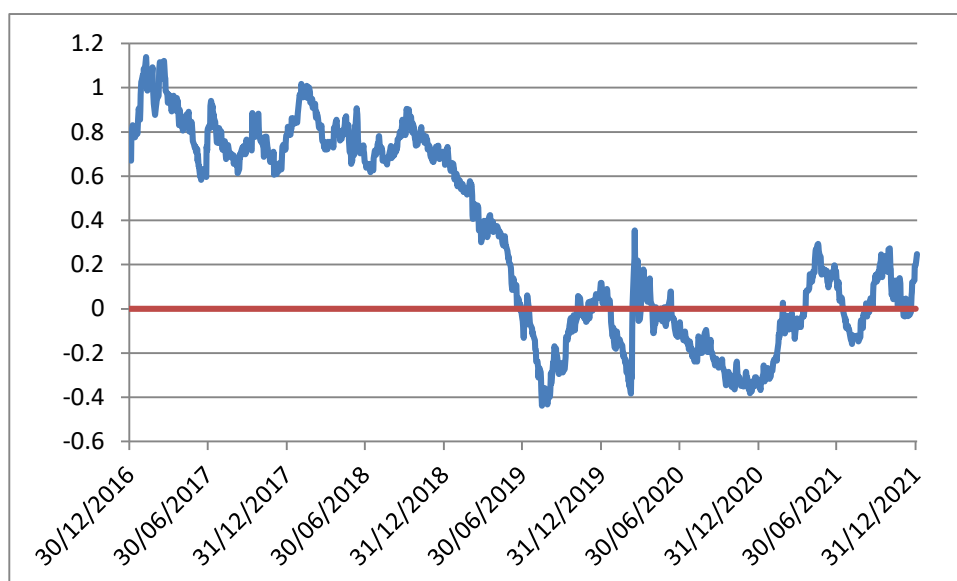
En 2021, les plus-values latentes immobilier et actions ont continué de progresser grâce à l'effet de marché et aux nouveaux investissements réalisés (ayant particulièrement bien performé pendant l'année) pour s'établir à 125,8% et 60,5% respectivement.

Les plus-values latentes sur les produits de taux d'intérêt sont orientées à la baisse du fait

A – Activités et Résultats A.3 Résultats des investissements

d'une hausse des taux d'intérêt en 2021 et du remboursement progressif des anciennes obligations, aux taux actuariels plus élevés.

Le graphique ci-dessous décrit l'historique depuis 2016 du taux auquel l'État français emprunte sur une durée de 10 ans.



Dans ce contexte, le taux de rendement des actifs de La France Mutualiste s'élève en 2021 à 3,11% (vs. 3,18% en 2020). Une réalisation prudente de plus-values actions et immobilières permet d'amortir la baisse de revenus du portefeuille obligataire en dégagant du rendement pour nos adhérents sans obérer l'avenir

Les produits financiers ont permis de rémunérer les contrats à un niveau compétitif tout en augmentant la Provision pour Participation Aux Excédents (PPAE).

Les plus-values latentes sur les actions et l'immobilier à fin 2021 équivalent à 22.4% des provisions mathématiques (vs. 16% en 2020).

Les résultats financiers comprennent les coupons, loyers, dividendes, amortissements tels que pris en compte dans les états financiers et le compte de résultat publié.

Les produits financiers du tableau ci-dessous sont présentés par grandes catégories d'actif telles que définies par la réglementation, selon le code CIC (Code d'Identification par Classe) qui prévoit 9 classes d'actifs⁷.

Code CIC	Libellé CIC	2021 (k€)
1	Obligations souveraines	36 207
2	Obligations d'entreprises	113 865
3	Actions	450
4	Fonds d'investissement	48 211
5	Titres structurés	11 927
6	Titres garantis	0
7	Trésorerie et dépôts	2 248
8	Prêts et prêts hypothécaires	-135
9	Immobilisations corporelles	42 423
	Non affectable	-3 299
	Total	251 897

⁷ Cf D.1.2 Actif Général

A – Activités et Résultats **A.4 Résultat des autres activités**

Le non affectable comprend principalement les charges supportées par la gestion financière.

Le résultat financier provient pour près de 60% des obligations. En complément, des plus-values immobilières ont été réalisées grâce à la vente d'appartements isolés détenus de longue date par la Mutuelle, ainsi que la cession d'un immeuble de bureaux. Ces ventes visent à restructurer le parc locatif et améliorer la diversification des actifs immobiliers de la Mutuelle.

A.4. Résultat des autres activités

L'immobilier fait partie intégrante de la stratégie d'investissement de la Mutuelle, et cette activité est suivie par la Direction du Patrimoine Immobilier.

En effet, La France Mutualiste gère en interne la majeure partie de ce parc immobilier. En particulier elle intervient sur les activités suivantes :

- La location des biens,
- La coordination des travaux d'entretien et l'inspection des immeubles,
- Le gardiennage des immeubles.

Environ 80 appartements ont fait l'objet d'une rénovation totale au cours de l'année 2021 pour une surface totale d'environ 4.186 m². L'effort de rénovation est resté orienté sur l'amélioration du standing des appartements et leur redimensionnement afin de disposer de plus d'appartements familiaux, et moins de studios et deux-pièces, en lien avec les demandes du marché actuel. L'isolation phonique et le désamiantage restent une priorité lors des rénovations complètes de logements.

Au 31 décembre 2021, le parc immobilier comprenait 75 appartements en travaux de rénovations totales ou partielles.

Au cours de l'année 2020, la France Mutualiste, a fait l'acquisition d'un immeuble de bureau au 32 rue des trois Fontanot, 92000 Nanterre dans le cadre d'une VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement). Cet immeuble a été livré à la fin de l'année 2021.

A.5. Autres informations



130 ans de responsabilité sociale

La France Mutualiste hérite d'un engagement social ancien. En 1891, à une époque où la population bénéficiait de peu de protection sociale, un humaniste, le dentiste Léon Guillot, créait une société de secours mutuel, appelée La Boule de Neige, à l'origine de La France Mutualiste. Sa mission avant-gardiste : mutualiser l'épargne de ses membres pour leur permettre d'avoir une retraite. 130 ans plus tard, cette mission de protection à travers la mutualisation, reste le cœur de notre métier, que ce soit la protection de l'épargne, des personnes ou des biens.



Des choix stratégiques d'assureur responsable

La responsabilité sociale et sociétale guide La France Mutualiste dans la pratique même de son métier d'assureur.

Cela passe par la conception de solutions d'épargne à capital protégé, avec une gamme d'unités de compte (UC) responsables (Label Investissement socialement responsable –ISR–

A – Activités et Résultats A.5 Autres informations

ou équivalent et intégration des critères *Environnement, Social & Gouvernance* –ESG), mais également par des objectifs fixés sur le fonds euros de la Mutuelle.

Concernant les unités de comptes choisies par les adhérents :

Selon la réglementation *Sustainable Finance Disclosure Regulation* (SFDR), 9,6 % de notre encours en UC est classé article 8 et 27,2 % article 9. Cela signifie que ces UC respectent les normes les plus exigeantes en matière d'investissement durable.

Les adhérents plébiscitent cette démarche puisqu'à fin 2021, l'offre financière responsable de la mutuelle représentait :

- 40,6 % des encours en UC dont 27,6 % en ISR
- 70,5 % de la collecte contre 53 % en 2020.

Concernant le fonds en euros : sur son fonds euros, La France Mutualiste intègre également des objectifs de gestion responsable et solidaire. En matière de réduction de l'empreinte carbone, la mutuelle se fixe comme objectif de faire mieux que l'indice de référence représentatif du marché. Cette démarche nous a permis en 2020 de réduire notre impact de 9 % par rapport à 2019.

A noter aussi que les encours de *green* et *social bonds* représentaient, fin 2021, 329 millions d'euros contre 236 millions fin 2020.

Notre méthodologie : en préambule de tous nos investissements, nous commençons par présélectionner dans chaque secteur les sociétés les mieux classées en matière d'ESG (approche *best in class*). Nous excluons par la même occasion les moins bons élèves des secteurs à enjeux climatiques : transport, énergie, automobile, chimie...

Enfin, la France Mutualiste applique des règles d'exclusion et de limitation dans ses portefeuilles : par exemple, les sociétés d'extraction de charbon sont exclues, nous limitons à 5 % le poids des sociétés pétrolières dans notre portefeuille, et nous excluons les électriciens dont le mix énergétique comprend plus de 20 % de pétrole et de charbon... Sans oublier les exclusions habituelles liées au tabac, aux armes (aux mines anti personnelles et armes à sous-munitions, en applications des traités d'Ottawa et de la convention d'Oslo) et à l'industrie pornographique.



Une grande attention portée à la qualité de vie au travail

Le développement humain est l'un des 2 piliers stratégiques de La France Mutualiste, au même titre que le développement de notre activité de conseil en assurance et épargne.

Depuis sa création en 2018, la direction du développement humain déploie de nombreuses actions. En 2021, elle a notamment

- Recruté 106 nouveaux collaborateurs permettant de mettre au point de nouveaux services et de garantir une plus grande proximité vis-à-vis de ses adhérents ;
- Lancé ou achevé 84 % des actions contenues dans l'accord QT / QVT (Qualité du Travail / Qualité de vie au travail) signé en 2020. Ces actions sont notamment présentées sur le site internet de La France Mutualiste⁸ ;
- Conclu avec les partenaires sociaux un accord sur le télétravail « génération 2 » qui apporte davantage de souplesse à chacun. Il est le fruit de 4 années d'expérience et d'innovation dans le domaine du travail hybride ;

⁸ <https://www.la-france-mutualiste.fr/qui-sommes-nous/actualites/du-teletravail-au-travail-hybride-4-ans-dexperience-et-dinnovation>

A – Activités et Résultats A.5 Autres informations

- Créé une « journée des alternants » qui marque le lancement d'une nouvelle démarche en faveur du recrutement et de l'accompagnement des jeunes (19 alternants en 2021 contre 11 en 2020) dans leur intégration sur le marché du travail.



Des collaborateurs engagés en faveur de la recherche cardiaque et les opérations du cœur



Depuis maintenant 5 ans, les collaborateurs du groupe se mobilisent pour participer aux Foulées de l'Assurance en faveur de l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque. Ce projet solidaire permet de financer l'opération d'enfants atteints de malformations cardiaques, et venant d'un pays défavorisé.

Lors de cet événement, nous apportons également notre soutien à l'association Adicare qui appuie et fait connaître la recherche en cardiologie et chirurgie cardiaque. À

chaque inscription d'un coureur, la mutuelle verse 5 euros à l'association.



La solidarité intergénérationnelle en actions avec Générations+



C'est l'un des fondements de notre modèle mutualiste : la solidarité intergénérationnelle.

Lancé en 2019, l'Observatoire de La France Mutualiste étudie les liens entre générations et encourage les initiatives dans ce domaine.

Chaque année, les résultats d'une étude thématique menée avec un institut de sondage reconnu, sont suivis d'une action concrète de valorisation de projets en faveur de l'intergénération à travers l'appel à projets Générations+.

En 2021, 144 dossiers de candidature venus de toute la France ont fait émerger des projets aussi variés que le partage de savoirs et savoir-faire, de lieux de vie, d'activités... Un comité de lecteurs composé de 22 bénévoles et salariés de la mutuelle ont sélectionné parmi les 35 meilleurs dossiers les 5 lauréats qui ont pu bénéficier d'un soutien de leur projet : 2 minutes ensemble !, Binôme 21, Contes rendus, Tom&Josette et 1 Lettre 1 Sourire.

Parallèlement, La France Mutualiste diffuse, en partenariat avec l'association Tous en tandem, une newsletter culturelle pour ses adhérents de plus de 65 ans. Chaque mois en 2021, ces derniers ont reçu des informations insolites, des jeux et des conseils culturels, qui leur ont permis de se divertir tout en entretenant leur mémoire.



Une fondation pour la préservation et la transmission de la mémoire à destination des jeunes générations



« Pour que chacun se projette demain sans oublier hier », la fondation d'entreprise La France Mutualiste a soutenu en 2021, plusieurs projets emblématiques. La France Mutualiste et sa fondation d'entreprise avaient reconduit leur partenariat en 2020 avec L'Hermione Lafayette, association qui a reconstitué le navire mythique du XVIII^e siècle qui transporta Lafayette et ses hommes jusqu'aux côtes américaines. Nous poursuivons ainsi notre action de transmission au bénéfice d'un public jeune et parfois éloigné de l'emploi.

A – Activités et Résultats A.5 Autres informations



> L'entrée d'un authentique taxi de la Marne à l'association de la Clairière de l'Armistice : « Par ce don, nous contribuons à la préservation d'un patrimoine militaire d'une grande valeur et espérons que les visiteurs du Mémorial apprécieront cette évocation de l'épisode crucial de la bataille de la Marne », expliquait Sophie Fizman-Schwerdorffer, présidente de la Fondation.



> L'exposition « Rol-Tanguy par Giacometti » au musée de la Libération de Paris, du 1^{er} octobre 2021 au 31 janvier 2022. La Fondation a cofinancé l'exposition dédiée à la rencontre entre le héros de la Résistance et le célèbre artiste en 1946. De cette rencontre est née une quarantaine de portraits dessinés et sculptés.

CREDIT PHOTO : Alberto Giacometti © Succession Alberto Giacometti Fondation Giacometti Paris ADAGP Paris 2021



> La restauration d'un modèle du mythique avion Caudron Simoun : cet appareil mythique a marqué son temps par des raids aériens comme le Paris-Tokyo d'André Japy en 1936. Ce dernier avait échoué peu avant l'arrivée dans la capitale nippone après 75 heures de vol et 14 000 km parcourus ;



> La commémoration du siège de Belfort de 1870-1871 avec l'organisation par la ville de Belfort d'une série d'événements commémoratifs.



Des actions au plus près des régions

Les 46 comités mutualistes poursuivent des actions mémorielles ou de solidarité sociale dans le maillage régional où ils sont implantés : financement de projets solidaires, soutien d'actions éducatives et de transmission, entretien de sites de mémoire, participation à des cérémonies patriotiques et des événements commémoratifs.

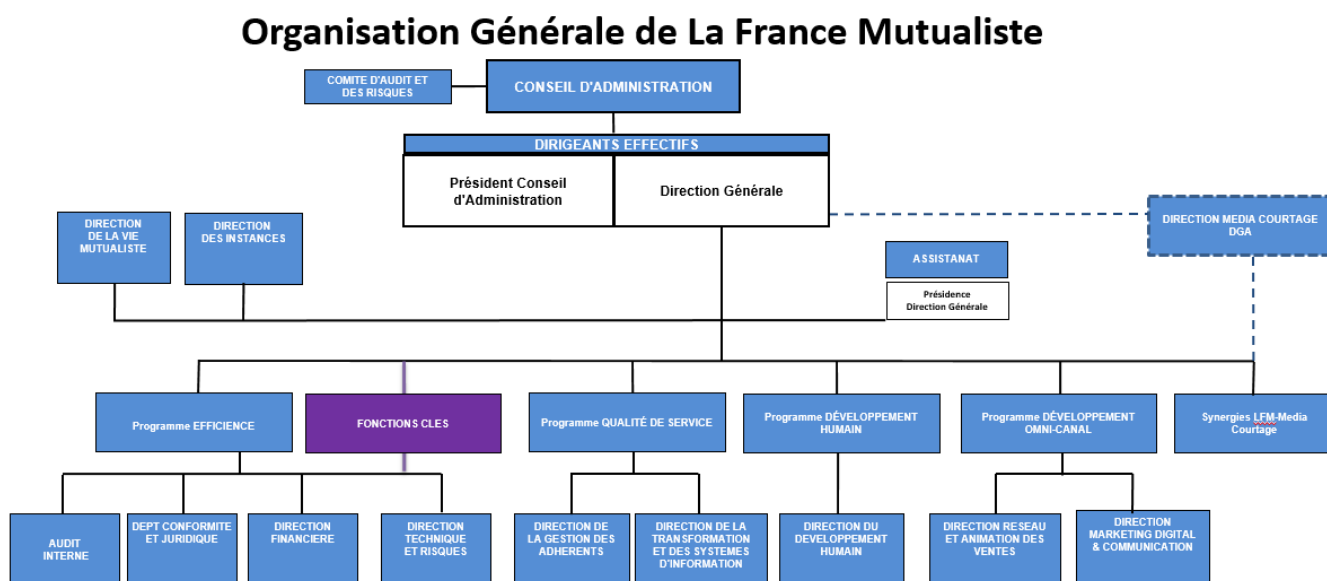
B – Système de gouvernance B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

Cette partie présente le système de gouvernance de la France Mutualiste, c'est-à-dire les moyens organisationnels mis en place au sein de la Mutuelle dans l'objectif de structurer les prises de décisions, les délégations de pouvoir mais également le contrôle de l'application des décisions.

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

L'organisation générale de La France Mutualiste se présente de la manière suivante :



◆ La gouvernance

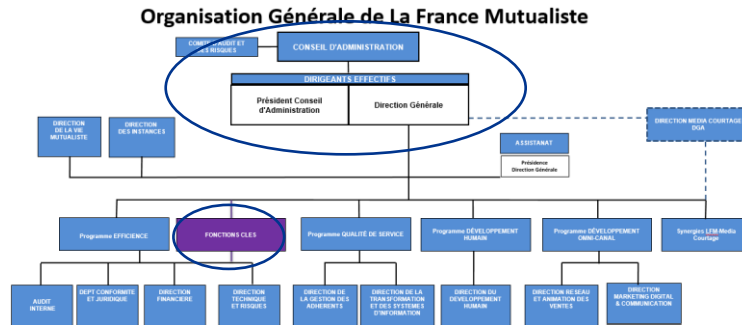
La Mutuelle comprend des membres adhérents qui sont représentés en Assemblée générale par des délégués. Le nombre de délégués est fixé par les statuts de la Mutuelle. Ils sont élus conformément aux dispositions statutaires en vigueur.

La gouvernance de la Mutuelle s'articule entre :

- Une instance représentant les membres adhérents : l'Assemblée générale.
- Le Conseil d'Administration.
- Les Dirigeants effectifs de la Mutuelle.
- Les Directeurs généraux adjoints.
- Les titulaires des fonctions clés.

B – Système de gouvernance

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance



Les paragraphes suivants détaillent ces organes de gouvernance.

B.1.1 Conseil d'Administration et Assemblée générale

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'Administration est composé de 18 membres :



(Photographie du Conseil d'Administration - octobre 2020)

Président : M. Dominique BURLETT

2 Vice-Présidents :
M. Michel GEORGEL
M. Jean BOULENC

Secrétaire Général :
M. René PETER

14 membres Administrateurs

Administrateurs

- Michel CHEMINAL
- Jacques DESBOIS
- Christian DUMONT
- Sophie FISZMAN-SCHWERDORFFER
- Anne GRANIER-BLANC
- Thibaut LALLEMAND
- Michèle LEGENDRE
- Florence LENDROIT
- Bénédicte de LUZE
- Alain MARAIS
- Michel ROBERT
- Suzanne ROLLET-BARLES
- Amandine SERMESSE
- François-André SIMON

B – Système de gouvernance

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

◆ Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois par an. Il veille à accomplir les missions qui lui sont confiées par la loi.

Ainsi et sans que cette énumération soit limitative, le Conseil d'Administration :

- Nomme et révoque le Directeur général de la Mutuelle.
- Définit, pour les cas où le / les Dirigeant(s) effectif(s) est / sont absent(s) ou empêché(s), les modalités de continuité de la direction effective.
- Entend, directement et de sa propre initiative, chaque fois qu'il l'estime nécessaire, les responsables des fonctions clés.
- Approuve les politiques écrites de niveau 1 de la Mutuelle qu'il réexamine au moins une fois par an.
- Fixe les montants ou les taux de cotisations dans le respect des règles générales fixées par l'Assemblée générale. Il rend compte devant l'Assemblée générale des décisions qu'il prend en la matière ; il peut déléguer cette compétence au Président du Conseil d'Administration ou au Directeur général.
- Donne son autorisation aux conventions réglementées.
- Arrête les comptes annuels établis selon les normes et modalités fixées par la réglementation à la clôture de chaque exercice et établit un rapport de gestion qu'il présente à l'Assemblée générale.
- Établit, chaque année, un rapport qu'il présente à l'Assemblée générale dans lequel il rend compte des opérations d'intermédiation et des opérations de délégation de gestion.
- Approuve, avant transmission à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, chaque année, les rapports prévus par la réglementation, en particulier, le rapport sur la solvabilité et la situation financière, le rapport régulier au contrôleur et le rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.
- Prend connaissance, chaque année, des conclusions et recommandations de l'Audit interne ainsi que des propositions d'actions qui en découlent et qui lui sont communiquées par le Directeur général.

Le Conseil d'Administration délègue, sous sa responsabilité et son contrôle :

- À son Président et au Directeur général, les pouvoirs nécessaires à la direction effective de la Mutuelle.
- Certaines de ses attributions à un ou plusieurs Administrateurs ou à un ou plusieurs comités ou commissions temporaires ou permanents créés en son sein.

Pour exercer ses responsabilités, le Conseil d'Administration s'appuie sur des comités qui lui rendent compte. En effet, l'organisation des instances favorise les échanges Administrateurs / directeurs en amont des Conseils d'Administration, par la mise en œuvre de 8 comités.

B – Système de gouvernance B.1 Informations générales sur le

système de gouvernance

◆ Les Comités

<h4>Comité Audit et Risques</h4>  <ul style="list-style-type: none">Examen des comptes et audit des commissaires aux comptes.Rapport des fonctions clés « Audit interne » ; « Conformité » ; « Risque ».Cartographie des risques métiers et opérationnels.Prépare l'approbation par le Conseil des politiques réglementaires.Suivi du processus d'élaboration de l'information financière <p><i>Présidence : Administrateur</i> <i>Composition : 5 administrateurs, Fonctions clés, Président CA; Directeur Général</i></p> <p><i>Bimestriel</i></p>	<h4>Comité ORSA</h4>  <ul style="list-style-type: none">Validation des hypothèses de travail proposées pour conduire les travaux ORSA (mars / avril).Revue du rapport ORSA et proposition de modifications avant présentation du rapport au Conseil d'Administration pour validation (septembre / octobre). <p><i>Présidence : Administrateur</i> <i>Composition : Directeur général, les Directeurs généraux adjoints, et le Directeur technique & risques et le Directeur financier</i></p> <p><i>Semestriel</i></p>	<h4>Comité stratégique et budgétaire</h4>  <ul style="list-style-type: none">Plan stratégique (élaboration, mise à jour annuelle et suivi de son avancement).Suivi des partenariats stratégiques.Résultat prévisionnel : comptes de résultat et comptes de participations aux excédents.Taux de participation aux excédents.Suivi des filiales (stratégie, budget, résultats).Budget des frais généraux.Politique tarifaire.Rapport de la fonction clé Actuarielle <p><i>Présidence : Administrateur</i> <i>Composition : Directeur général, les Directeurs généraux adjoints, Directeur de la transformation et des systèmes d'information et la Directrice du développement humain</i></p> <p><i>Bimestriel</i></p>	<h4>Comité investissements</h4>  <ul style="list-style-type: none">Suivi de la gestion financière, mouvements, performances.Suivi des investissements stratégiques.Rentabilité et prévisions sur le portefeuille.Définition des allocations stratégiques d'actifs (en liaison avec le Comité stratégique et budgétaire et le Comité ORSA) et des marges de manœuvre tactiques. <p><i>Présidence : Administrateur</i> <i>Composition : Directeur Général Adjoint, Directeur financier, Directeur du patrimoine immobilier et Directeur investissements & trésorerie.</i></p> <p><i>Bimestriel</i></p>
<h4>Comité développement et partenariats</h4>  <ul style="list-style-type: none">Déclinaison de la stratégie en termes de développement et d'évolution de gamme produits / services et de partenariats commerciaux.Plan d'actions commerciales et suivi.Suivi des partenariats <p><i>Présidence : Administrateur</i> <i>Composition : Directeur Général; Directeur général adjoint, Directeur réseau et animation des ventes.</i></p> <p><i>Bimestriel</i></p>	<h4>Comité de la vie mutualiste</h4>  <ul style="list-style-type: none">Suivi de la vie mutualisteSuivi des actions de la vie mutualiste <p><i>Présidence : Administrateur</i> <i>Composition : Directeur général Directeur de la vie mutualiste</i></p> <p><i>Bimestriel</i></p>	<h4>Comité de nomination et de rémunération</h4>  <ul style="list-style-type: none">Décisions et suivi des nominations et des rémunérations des membres du COMEX.Pré-examen des candidats au poste d'Administrateurs.Analyse des situations potentielles de conflits d'intérêt des membres du conseil <p><i>Présidence : Président du CA</i> <i>Composition : Vice-Présidents; le Secrétaire général du Conseil d'Administration; le Directeur général et les Directeurs généraux adjoints et le Directeur des instances.</i></p> <p><i>A la demande</i></p>	<h4>Comité Communication</h4>  <ul style="list-style-type: none">Suivi des actions de communication significativesElaboration du magazine trimestriel diffusé aux adhérents <p><i>Présidence : Président du CA</i> <i>Composition : Directeur de la communication, Directeur général, Directeur général adjoint, Directeur de la vie mutualiste, Directeur des instances</i></p> <p><i>Bimestriel</i></p>

B – Système de gouvernance B.1 Informations générales sur le

système de gouvernance

◆ L'Assemblée générale

L'Assemblée générale est composée de délégués, dont le nombre est fixé par les statuts de la Mutuelle. Ils sont élus conformément aux dispositions statutaires en vigueur. L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an. Elle s'est réunie deux fois en 2021, en permettant une participation des délégués à distance, compte tenu du contexte sanitaire. L'Assemblée générale ordinaire a été amenée à se prononcer en 2021 sur :

- L'approbation des comptes 2020.
- L'affectation du résultat 2020 aux réserves, ce montant se répartissant entre le report à nouveau et la dotation au fonds social et d'entraide.
- L'approbation de la décision du Conseil d'Administration du 17/12/2020 de fixation des taux de rendement du produit RMC et des produits d'épargne.
- La révision des statuts et du règlement intérieur de la Mutuelle.
- L'approbation des allocations exceptionnelles sur le fonds social et d'entraide au titre de l'exercice 2020 et le complément de ce fonds à hauteur de 350 000€.
- La ratification de la cooptation de Madame Florence LENDROIT au poste d'administratrice en remplacement de Madame Valérie VRIGNON, administratrice démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière.
- L'indemnité compensatrice de temps passé du Président et des membres du Conseil d'Administration.
- Le quitus au Conseil d'Administration.

Toutes les résolutions ont été adoptées.

L'assemblée générale extraordinaire a adopté le 5 octobre 2021 la diversification du fond euros.

B.1.2 Gouvernance opérationnelle

Afin de garantir une gestion saine et prudente, l'article L.211-13 du Code de la mutualité dispose que La France Mutualiste doit être dirigée effectivement par au moins deux personnes.



En conformité avec ce principe dit « des quatre yeux », le Conseil d'Administration de la Mutuelle a nommé deux Dirigeants effectifs : le Président du Conseil d'Administration et le Directeur général. Ils dirigent effectivement la Mutuelle et interviennent dans toute décision significative avant que celle-ci ne soit mise en œuvre.

Le président du Conseil d'Administration préside le Conseil d'Administration et à ce titre :

- Organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée générale.
- Veille au bon fonctionnement des instances de la Mutuelle. Il s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir, effectivement, leurs attributions en disposant, dans des délais suffisants à leur étude, des

B – Système de gouvernance B.1 Informations générales sur le

système de gouvernance

informations nécessaires au contrôle de la direction effective de la Mutuelle.

- Représente la Mutuelle en justice et dans tous les actes de la vie civile, sous réserve des délégations consenties au Directeur général. Il informe le Conseil d'Administration des procédures engagées en application des articles L.612-30 et suivants du Code monétaire et financier.
- Propose au Conseil d'Administration qui en décide, la nomination du Directeur général.

En sa qualité de Dirigeant effectif, il s'attache dans l'élaboration de la stratégie de développement de la Mutuelle et dans la conduite des actions qui en découlent, à la préservation de ses valeurs et engagements mutualistes.

En cas d'impossibilité d'exercer ses fonctions et après en avoir informé le Directeur général ainsi que l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), le Président du Conseil d'Administration délègue ses pouvoirs au 1^{er} Vice-Président du Conseil d'Administration, à défaut au 2^{ème} Vice-Président.



Le Directeur général est investi, lors de sa nomination et ce, conformément aux dispositions de l'article L.211-14 du Code de la mutualité, par le Conseil d'Administration des pouvoirs nécessaires à la direction effective de la Mutuelle.

En sa qualité de Dirigeant opérationnel, le Directeur général a autorité sur les services de la Mutuelle. Il en dirige et contrôle l'action. Il délègue une partie des tâches et responsabilités aux Directeurs généraux adjoints qui contribuent au pilotage global de la Mutuelle.

Les responsables des fonctions clés au sens de l'article L.211-12 du Code de la mutualité sont placés directement sous l'autorité de la Direction générale conformément aux dispositions de l'article L.211-13 dudit Code.

Le Directeur général, assisté des Directeurs généraux adjoints, assume notamment les missions suivantes :

- Elaborer avec le Président du Conseil d'Administration la stratégie de la Mutuelle et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.
- Mettre en œuvre la stratégie après validation par le Conseil d'Administration.
- Mettre en œuvre le système de gouvernance de la Mutuelle.
- Assurer le fonctionnement administratif et technique de la Mutuelle.
- Assurer le respect de la réglementation et des normes.

Les fonctions clés sont portées par des collaborateurs de La France Mutualiste.

Elles sont directement rattachées à la Direction générale et disposent de ressources, de l'autorité et de l'indépendance opérationnelle leur permettant d'exercer leurs missions et leur responsabilité d'alerte auprès du Comité d'audit et des risques :

B – Système de gouvernance

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance



Fonction clé Gestion des risques



- Coordonne le processus ORSA ou EIRS (Évaluation Interne des Risques et de la Solvabilité) et la rédaction du rapport ORSA, sous son autorité, et veille à sa prise en compte dans les décisions importantes.
- Aide le Conseil d'Administration et les autres fonctions à mettre efficacement en œuvre le système de gestion des risques et le déploie
- Communique au Comité d'audit et des risques les risques qui ont été identifiés comme potentiellement importants ou les risques sous surveillance particulière
- De manière générale, surveille tout le dispositif d'identification, de suivi et de maîtrise des risques.
- Produit le rapport de la gestion des risques

Fonction clé Audit Interne



- Contribue à la gestion des risques liés à l'activité de la Mutuelle et à son environnement de contrôle en proposant un plan d'audit pluriannuel qui se décline par année au Comité d'audit et des risques, réalisant ou faisant réaliser les audits, dont elle présente les résultats et suit les plans d'actions qui en découlent.
- Complète les contrôles de premier et de second niveau de la Mutuelle en intervenant de façon ponctuelle et a posteriori.
- N'exerce aucune fonction opérationnelle afin qu'elle soit libre de toute influence de la part des autres fonctions, y compris les fonctions clés.
- Rend compte de ses travaux et des préconisations attachées à la Direction générale et au Comité d'audit et des risques.
- Produit le rapport d'audit interne soumis au Conseil d'Administration



Fonction clé Vérification de la conformité

- A pour mission principale de veiller au respect par la Mutuelle de la réglementation relative aux activités d'assurance. Elle élabore une politique de conformité et un plan de conformité.
- Joue un rôle de conseil auprès des organes dirigeants et de surveillance quant au risque de non-conformité résultant d'éventuels changements de l'environnement juridique en s'assurant que les implications qui en découlent pour la Mutuelle soient identifiées
- Produit le rapport de conformité soumis au Conseil d'Administration



Fonction clé Actuarielle

- Coordonne le calcul des provisions techniques.
- Garantit le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents, et des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques.
- Apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées pour le calcul des provisions techniques.
- Compare les meilleures estimations aux observations empiriques.
- Emet un avis sur la fiabilité et le caractère adéquat du calcul des provisions techniques.
- Emet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.
- Contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital.
- Produit le rapport actuariel soumis au Conseil d'Administration

B – Système de gouvernance B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

B.1.3 Rémunération

Des indemnités sont allouées aux Administrateurs en fonction des missions qui leur sont confiées. Les frais occasionnés par l'exercice de leur fonction, leur sont remboursés.

Les principes de rémunération des salariés de La France Mutualiste ont pour but :

- D'attirer, motiver des profils compétents.
- D'encourager la performance.
- De mobiliser les ressources internes pour apporter satisfaction aux adhérents.
- De ne pas inciter les salariés à prendre des risques contraires à la stratégie ou aux intérêts de la Mutuelle.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

L'article 42 de la Directive Solvabilité 2 impose aux entreprises d'assurance de veiller au respect de critères de compétences et d'honorabilité pour les personnes indiquées ci-dessous :

- Les dirigeants et fonctions clés doivent faire preuve de qualifications, connaissances et expériences professionnelles permettant « une gestion saine et prudente ».
- Les Administrateurs doivent disposer d'une compétence collective permettant de bien comprendre et assumer les décisions à prendre au niveau du Conseil d'Administration.
- L'ensemble de ces personnes doivent témoigner d'une « réputation et d'une intégrité de bon niveau ».

Au sein de La France Mutualiste, les acteurs dont la compétence et l'honorabilité font l'objet d'une appréciation particulière sont les suivants :

- Les membres du Conseil d'Administration.
- Les Dirigeants effectifs ou opérationnels de la Mutuelle :
 - Le Président du Conseil d'Administration.
 - Le Directeur général nommé en qualité de Dirigeant opérationnel.
- Les Directeurs généraux adjoints.
- Les responsables des 4 fonctions clés, à savoir :
 - Le responsable de la fonction clé « Audit interne ».
 - Le responsable de la fonction clé « Actuarielle ».
 - Le responsable de la fonction clé « Gestion des Risques ».
 - Le responsable de la fonction clé « Vérification de la Conformité ».
- Le Directeur financier.
- Le Directeur technique & risques.
- Les membres permanents du Comité d'audit et des risques.
- Les membres permanents du Comité stratégique et budgétaire.

B – Système de gouvernance B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

Chacun de ces acteurs veille à maintenir ses compétences par des formations et expériences en accord avec les évolutions des métiers et de l'environnement.

L'appréciation de la compétence des personnes repose, à La France Mutualiste, non seulement sur la prise en compte des qualités techniques indispensables à la tenue de la fonction mais également sur la prise en compte des qualités humaines essentielles au bon fonctionnement de toute entreprise.

L'appréciation des compétences des responsables des fonctions clés incombe à la Direction générale qui les recrute, les nomme et exerce son autorité sur eux. Le Directeur général soumet la nomination des fonctions clé à la validation du Conseil d'Administration, avant de transmettre l'information à l'ACPR pour validation finale.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1 Système de gestion des risques

La France Mutualiste, en tant que mutuelle nationale de retraite et d'épargne, mutualise des risques au profit de ses adhérents. Sa mission consiste essentiellement à assumer des risques de longévité dans le cas des activités de retraite et des risques financiers pour ses activités d'épargne et retraite.

Les objectifs de La France Mutualiste sont de garantir la sécurité des engagements pris vis-à-vis de ses adhérents, d'assurer la pérennité de la Mutuelle, d'en préserver sa solvabilité et de veiller à son développement commercial, tout en distribuant un rendement satisfaisant aux adhérents.

Dans ce contexte, les risques assurés dans les contrats ainsi que les risques financiers découlant des investissements font l'objet d'un suivi permanent afin de veiller au respect des limites d'expositions de risques fixées en accord avec les objectifs de la Mutuelle.

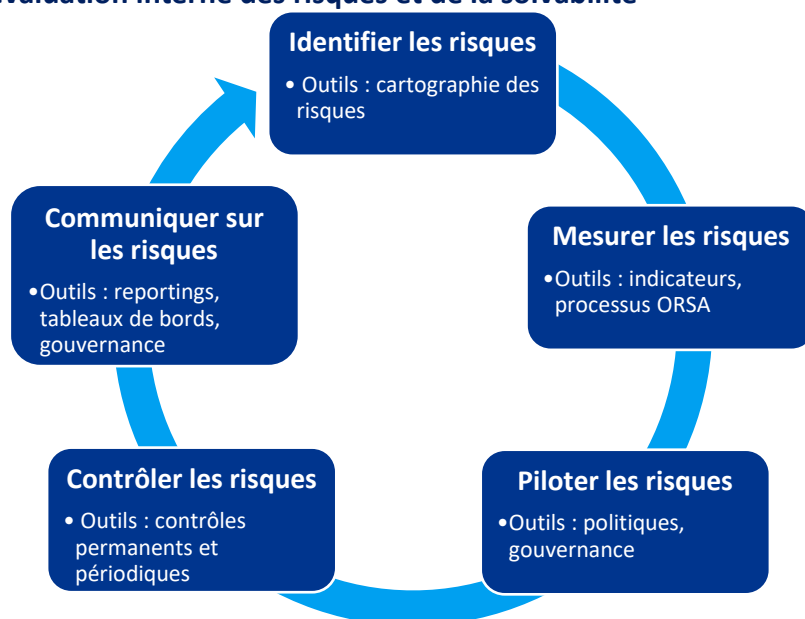
Afin de mettre en œuvre un cadre de gestion des risques au sein de la Mutuelle, le Département en charge de la gestion des risques a été créé en mars 2015.

Ce cadre de gestion des risques :

- Permet d'identifier les risques importants auxquels La France Mutualiste est exposée, de les évaluer, de les suivre, de chercher à les atténuer.
- Définit un niveau de tolérance au risque afin de garantir la maîtrise de différents paramètres, par exemple que la solvabilité de la Mutuelle reste à tout moment à un niveau acceptable.

Le cadre de gestion des risques s'appuie sur des outils tels que la cartographie des risques, les politiques écrites, le processus ORSA (Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité), les indicateurs et sur une gouvernance des risques adaptée.

B – Système de gouvernance B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité



◆ La cartographie des risques

Elle identifie les risques selon cinq grandes catégories :

- Risques stratégiques
- Risques environnementaux.
- Risques assuranciers.
- Risques financiers.
- Risques opérationnels.

Les cartographies des risques stratégiques et environnementaux, des risques assuranciers et des risques financiers sont appelées « cartographies métiers ».

La cartographie métier est mise à jour au minimum annuellement par les différentes directions concernées, validée avec la fonction clé « Gestion des Risques » et présentée au Comité d'audit et des risques ainsi qu'en Conseil d'Administration.

La cartographie des risques permet d'identifier les risques existants ou émergents susceptibles d'avoir un impact significatif sur le profil de risque de La France Mutualiste. Le processus de mise à jour de la cartographie permet d'identifier les nouveaux risques, de décrire des actions de contrôles et de maîtrise des risques et d'évaluer de manière qualitative les risques résiduels.

Pour chacun des risques identifiés dans la cartographie, des indicateurs quantitatifs ou qualitatifs sont élaborés, afin de permettre leur suivi.

Sur la base des cartographies des risques, la gestion des risques effectue les travaux suivants :

- Bilan des cartographies métiers : annuellement la gestion des risques dresse un bilan des risques cartographiés, en lien avec la réalisation des risques et la maîtrise de ces risques durant l'année écoulée. Ce bilan est présenté en comité d'audit et des risques.

B – Système de gouvernance B.3 Système de gestion des risques, y

compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

- Surveillance des dispositifs de maîtrise des risques : existence, mise en œuvre et efficacité des dispositifs identifiés en lien avec les risques cartographiés.
- Suivi régulier des indicateurs de suivi des risques, en lien avec les risques cartographiés et la tolérance aux risques de la Mutuelle.

Par ailleurs, au cours du processus ORSA sont validés les objectifs de la mutuelle en termes de développement et d'équilibre économique et financier.

L'appétence aux risques de la Mutuelle est définie sur la base de plusieurs métriques (comme le ratio de couverture de solvabilité, le résultat avant impôts, la taille du bilan) qui sont fixées par le Conseil d'Administration de la Mutuelle.

Les critères de l'appétence aux risques sont définis annuellement, dans le cadre de l'ORSA. Le respect de ces critères est vérifié sur l'horizon du plan de développement.

Les critères de cotation des risques au sein des cartographies sont en adéquation avec les critères d'appétence aux risques de la Mutuelle.

◆ Les politiques écrites de gestion des risques

Elles décrivent l'organisation de la gestion des risques au sein de la Mutuelle et la manière dont ceux-ci sont gérés et atténués.

Les politiques de gestion des risques sont ensuite déclinées suivant les principales catégories de risques de la Mutuelle :

- Risques stratégique et environnementaux : politique de gouvernance, de compétence et honorabilité, politique de rémunération, d'information.
- Risques financiers : politique de gestion du risque actif-passif, politique de gestion financière.
- Risques d'assurance : politique de souscription et provisionnement, politique de réassurance.
- Risque opérationnel : politique de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne, politique de continuité d'activité.

◆ La structure de gouvernance des risques

Elle est adaptée à la nature, la taille et la complexité des risques de la Mutuelle.

Afin de gérer efficacement les risques, le processus de décision dans la structure de gouvernance s'articule de la manière suivante :

- Le Conseil d'Administration porte la responsabilité ultime de la mise en œuvre du système de gestion des risques. Il délègue la mise en œuvre de la stratégie de la Mutuelle ainsi que la mise en place du cadre de gestion des risques à la direction effective.
- Il est assisté par le Comité d'audit et des risques dans la surveillance et le suivi du contrôle interne et du système de gestion des risques.

Les Comités de Pilotage internes (Copil) assurent le suivi opérationnel des risques.

B – Système de gouvernance **B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité**

Dans ce cadre, la fonction clé « Gestion des Risques » facilite la mise en œuvre du système de gestion des risques et le déploie en pratique à travers :

- La mise à jour de la cartographie des risques métiers.
- La contribution au processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA).
- Le suivi et les éventuelles évolutions des indicateurs de risques.
- La communication auprès du Conseil d'Administration et de la Direction générale.
- La coordination pour la révision annuelle des politiques écrites de la Mutuelle à faire valider par le Conseil d'Administration.
- De manière générale, la surveillance de tout le dispositif de maîtrise des risques.

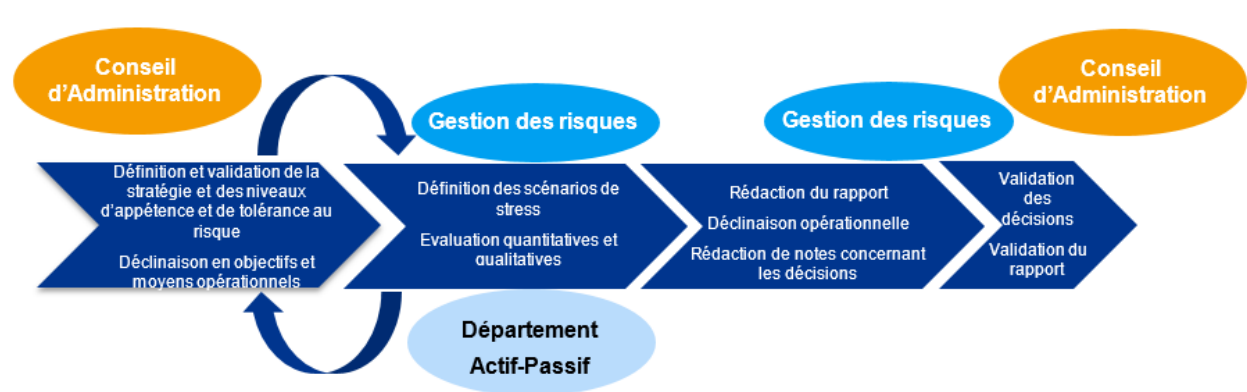
La fonction clé « Gestion des Risques » est membre permanent du Comité d'audit et des risques et anime le comité de pilotage ORSA.

B.3.2 Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS / ORSA)

L'objectif de l'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (appelé ORSA) est de :

- Décrire le profil de risque de la France Mutualiste et évaluer la qualité des dispositifs de gestion des risques de la Mutuelle.
- Evaluer le besoin en solvabilité et la solvabilité future de la Mutuelle compte tenu de sa stratégie et de ses limites approuvées de tolérance aux risques.
- Accompagner la prise de décision.

Le processus ORSA se déroule suivant les étapes suivantes :

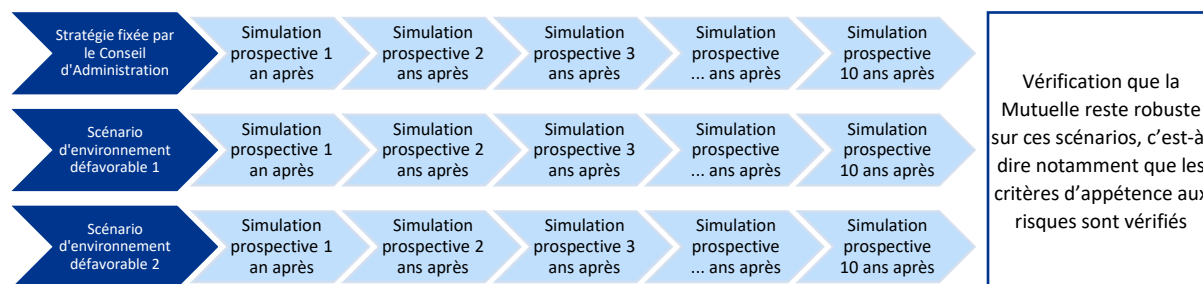


L'ORSA est un élément clé dans la validation de la stratégie de la Mutuelle. Ses conclusions permettent d'éclairer le Conseil d'Administration sur l'impact des décisions à prendre concernant la solvabilité prospective de la Mutuelle.

Ce processus nécessite la contribution de plusieurs directions de La France Mutualiste notamment la Direction technique & risques et la Direction financière.

A partir de la stratégie fixée par le Conseil d'Administration (et l'appétence au risque de la Mutuelle), des simulations prospectives sont réalisées afin de mesurer l'impact futur de cette stratégie sur la situation de la Mutuelle. Afin de tester la robustesse de la Mutuelle, des scénarios d'environnement défavorables sont retenus, par exemple des baisses de marchés financiers.

B – Système de gouvernance B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité



Dans chacun des scénarios testés, le Besoin Global de Solvabilité (BGS) est mesuré. C'est le besoin de fonds propres de la Mutuelle pour mener à bien sa stratégie, en toute sécurité, même en cas d'environnement défavorable. Le suivi du BGS permet d'assurer le respect des engagements pris sur la durée en prenant en compte les marges de sécurité nécessaires.

Ainsi, le Conseil d'Administration fixe les hypothèses retenues dans les projections qui sont réalisées par les équipes opérationnelles. Le Conseil d'Administration apprécie l'adéquation entre les résultats qui lui sont présentés et sa tolérance au risque. Si les résultats font apparaître un risque de dépasser les seuils de tolérance alors la gestion des risques propose au Conseil d'Administration, des règles de management palliatives afin de rester à l'intérieur des limites fixées.

L'ORSA donne lieu à écriture d'un rapport validé par le Conseil d'Administration puis envoyé à l'ACPR. Le processus ORSA se déroule d'avril à septembre.

Le rapport ORSA est réalisé au moins une fois par an et validé par le Conseil d'Administration.

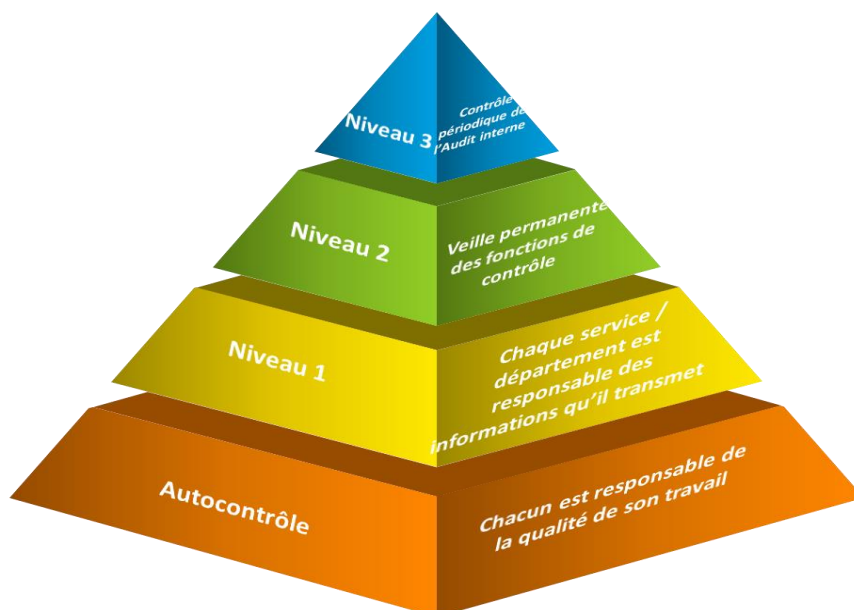
La France Mutualiste peut être amenée à réaliser un processus ORSA de manière ponctuelle suite à certains événements définis dans la politique ORSA.

Aussi, la Mutuelle détermine ses propres besoins de solvabilité en tenant compte de son propre profil de risque.

B – Système de gouvernance B.4 Système de contrôle interne

B.4 Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels de La France Mutualiste repose sur trois niveaux de contrôle.



Le premier et le second niveau de contrôle forment le dispositif de contrôle permanent de La France Mutualiste. Le troisième niveau du système de contrôle interne est mis en œuvre par l'Audit interne.

Le système de contrôle interne vise à fournir une assurance raisonnable concernant :

- L'identification et l'évaluation de l'ensemble des risques opérationnels auxquels est exposée La France Mutualiste.
- La pertinence et l'efficacité des opérations.
- La fiabilité de l'information financière et non financière.
- Le respect des politiques et des procédures internes.
- Le déploiement des plans d'actions hiérarchisés permettant de réduire le niveau d'exposition sur les risques jugés inacceptables par La France Mutualiste.
- L'efficacité et l'existence des procédures de contrôles de 1^{er} niveau déployées.

Le premier niveau de contrôle interne est constitué par les directions métiers et support.

Son périmètre de responsabilité est le suivant :

- Définition des procédures et des contrôles permettant de maîtriser ses opérations.
- Réalisation des contrôles permettant de s'assurer que chaque collaborateur se conforme aux règles et procédures clairement définies, écrites et connues.
- Définition du niveau de maîtrise de ses activités.

Chaque direction / département / service doit décliner la politique de « gestion des risques opérationnels et de contrôle interne » validée par le Conseil d'Administration dans le cadre d'un plan de déploiement défini annuellement par le Département du contrôle interne.

B – Système de gouvernance **B.4 Système de contrôle interne**

Chaque direction / département / service est responsable de la gestion de ses risques opérationnels, de la mise en œuvre de son contrôle interne de 1er niveau et de la bonne application de cette politique.

Le deuxième niveau de contrôle interne est constitué par le Service contrôle interne et la fonction clé « Vérification de la Conformité ».

◆ Mise en œuvre du contrôle interne

Le Service Contrôle Interne est en charge de la définition et du déploiement du système de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne.

Son périmètre de responsabilité est le suivant :

- Définition et conception du système de contrôle interne de premier et second niveau.
- Réalisation / mise à jour des cartographies des risques opérationnels.
- Suivi des plans d'actions de réduction des risques opérationnels.
- Suivi des incidents et des actions identifiées.
- Réalisation du plan de contrôle permanent (supervision du plan de contrôle de premier niveau / réalisation du plan de contrôle de second niveau).
- Réalisation du reporting et du suivi des risques opérationnels auprès des instances de gouvernance.

Le Service contrôle interne accompagne les directions / départements / services dans la mise à jour des évaluations des risques et des dispositifs de maîtrise. Il vérifie la cohérence globale des résultats et le respect de la méthodologie.

Le Service contrôle interne prend en compte régulièrement les résultats des travaux (cartographies, résultats des contrôles de premier niveau et de second niveau, base incidents), les audits, les directives de la Direction générale, du Comité d'audit et des risques, du Conseil d'Administration ainsi que les évolutions réglementaires afin de faire évoluer sa vision des risques opérationnels.

Le Service contrôle interne est en charge de répondre aux besoins de reporting de la gouvernance et des directions / départements / services. Ces états sont communiqués et présentés au COMEX, au Comité d'audit et des risques ainsi qu'au Conseil d'Administration.

◆ Mise en œuvre de la fonction clé « Vérification de la Conformité »

Le Département conformité et juridique est directement rattaché à la Direction générale. En tant que fonction clé, son responsable est membre permanent du Comité de pilotage des fonctions clés, instance permettant aux 4 fonctions clés de reporter mensuellement aux Dirigeants effectifs de la Mutuelle leurs travaux.

Au cours de l'exercice 2021, la politique, la charte ainsi que le plan de conformité pour 2022 ont été revus et soumis au Comité d'audit et des risques du 21 novembre 2021.

Au-delà des fonctions de contrôle, la FVC s'attache à réaliser une sensibilisation régulière et à proposer un accompagnement via notamment des entretiens métiers au cours desquels des actions ponctuelles de mise en conformité peuvent être définies. La FVC en assure ensuite le suivi.

B – Système de gouvernance B.5 Fonction clé « Audit Interne »

Outre les projets d'entreprise liés à des évolutions réglementaires dont l'impact est susceptible d'entraîner un risque de non-conformité, la FVC apporte également son concours à de nombreux projets afférents à l'évolution de l'offre commerciale (cf lancement de nouveaux produits, garanties et services) proposée par La France Mutualiste. Elle est ainsi intégrée aux processus de conception, de commercialisation et de gestion des produits.

B.5 Fonction clé « Audit interne »

L'Audit interne est placé sous l'autorité du Directeur général de La France Mutualiste et n'exerce aucune autre fonction ou activité opérationnelle au sein du Groupe La France Mutualiste, conformément à la réglementation. Le responsable de la fonction clé « Audit interne » est également membre du Comité exécutif et membre permanent du Comité d'audit et des risques dont il est le Secrétaire.

L'indépendance de la fonction clé « Audit interne » est rappelée à minima une fois par an au Conseil d'Administration à travers le Comité d'audit et des risques lors de la présentation des documents ci-dessous :

- La politique d'audit interne.
- Le plan d'audit annuel.
- Le bilan d'audit.

La fonction clé « Audit interne » de la Mutuelle intervient dans le cadre d'un plan pluriannuel d'audit. Elle dispose de l'autonomie opérationnelle pour mener à bien ses missions. Elle peut notamment accéder librement à l'ensemble des informations et documents de la Mutuelle, de même qu'elle peut s'entretenir et échanger librement avec les collaborateurs de la Mutuelle ainsi qu'avec les membres du Comité d'audit et des risques.

Le plan pluriannuel d'audit est construit avec une vision par macro processus. Les thématiques d'audit sont ainsi rattachées à des objectifs opérationnels mais également à des macro processus et ce afin d'être au plus près de l'activité opérationnelle pour répondre davantage à un objectif de maîtrise des risques.

Ce plan est décliné à chaque exercice en plan annuel d'audit, lequel est validé par la Direction générale, approuvé par le Comité d'audit et des risques puis présenté en Conseil d'Administration.

B.6 Fonction clé « Actuarielle »

Le Responsable de la fonction clé « Actuarielle » est le Directeur financier de La France Mutualiste.

Chaque année la fonction clé « Actuarielle » présente au Conseil d'Administration un rapport actuariel portant sur les sujets suivants :

- Politique de souscription.
- Politique de réassurance.
- Provisionnement.

B – Système de gouvernance B.6 Fonction clé « Actuarielle »

◆ Politique de souscription

La politique de souscription vise à la maîtrise de l'équilibre technique des contrats souscrits sur leur durée de vie. La France Mutualiste, comme l'ensemble du marché de l'assurance vie, doit faire face à un contexte de taux bas particulièrement pénalisant au regard des considérations suivantes :

- Perte d'attractivité progressive du fonds euro face à d'autres produits de placements
- Dégradation de la solvabilité en raison de la contraction des marges entre rendement de l'actif et taux garantis au passif.

Afin de renforcer sa solvabilité mais aussi de préserver la pérennité du fonds en euros comme véhicule de mutualisation et de protection de l'épargne dans ce contexte des taux bas, LFM a mis en place une harmonisation des taux garantis sur l'ensemble de ses contrats d'Epargne (à 0% brut de frais de gestion) : déjà opérationnelle pour les nouveaux versements à compter du 1^{er} avril 2020, cette mesure a été étendue à l'ensemble du stock des contrats en cours, par une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire d'octobre 2021, pour prise d'effet à compter d'avril 2022.

◆ Politique de réassurance

Les principes directeurs de la politique de réassurance de LFM sont définis en Assemblée Générale. Ils visent essentiellement à préserver la solvabilité de la mutuelle et/ou à garantir une certaine stabilité du résultat.

Le dispositif de réassurance de la Mutuelle n'a pas évolué en 2021 sur les produits historiques. Il est resté limité au :

- Doublement du capital réservé (en cas de décès en OPEX) RMC couvert par un traité en excédent de sinistre
- Capital décès du produit Confort Obsèques (qui n'est plus commercialisé depuis 2015) couvert par un traité en quote-part (50%).

Tandis que les risques liés à la garantie plancher sur les contrats d'Epargne multi-supports restent non-réassurés, car correctement tarifés :

Les nouvelles offres de la Mutuelle lancées en 2020 font en revanche beaucoup plus largement appel à la réassurance :

- Produit Garantie des Accidents de la Vie, réassuré en quote-part (80%) auprès de la Scor
- Produit « Passerelle » d'Epargne multi-support avec garantie plancher en cas de décès et au terme du produit (02/01/2031), réassuré à 100%

Ce dispositif de réassurance paraît adéquat et suffisant à ce stade compte tenu de l'appétence au risque de la Mutuelle.

◆ Politique de provisionnement

Concernant les questions relatives au provisionnement, le rapport de la fonction clé « Actuarielle » se prononce sur le caractère prudent du niveau de provisions. Il note que l'amélioration des processus de modélisation engagée les années précédentes a été poursuivie (qualité des données, revue des hypothèses, ...), permettant de confirmer la robustesse des calculs de provisions dans le contexte des taux bas :

B – Système de gouvernance **B.7 Sous-traitance**

- Documentation de l'ensemble du processus de calcul
- Revue de la Qualité des données
- Justification et Documentation des hypothèses choisies notamment sur les frais, les loix de décès et de rachats

Il conclut que les diligences menées ne remettent pas en cause la suffisance et la fiabilité des provisions.

B.7 Sous-traitance

La France Mutualiste fait appel à des sous-traitants et des prestataires dans le cadre de certaines activités et fonctions opérationnelles déléguées.

La politique de sous-traitance a pour objet de définir :

- Les objectifs.
- Les grands principes de gestion de la sous-traitance au sein de La France Mutualiste.
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- Les processus et procédures de reporting.

Dans sa politique, la Mutuelle a intégré une présentation des éléments sur lesquels elle se base pour déterminer si une fonction ou une activité est considérée comme critique ou importante.

La politique de sous-traitance est intégrée à la politique de gestion des risques. Elle est revue au moins une fois par an par le Conseil d'Administration. Les risques de sous-traitance relèvent des directions opérationnelles et sont suivis par le Contrôle Interne pour les risques opérationnels et par la fonction clé « gestion des risques » en lien avec les risques stratégiques.

Les activités ou fonctions, liées aux activités d'assurance de la Mutuelle, sous-traitées et considérées comme importantes ou critiques (risques résiduels après mise en place de dispositifs de réduction des risques) sont les suivantes :

Critère EIOPA	Activité ou fonction opérationnelle STIC ⁽¹⁾	Détail de la prestation fournie	Ressort territorial
Gestion	Système de gestion des contrats des adhérents	Kelia, logiciel édité par Kapia, est un système de gestion des contrats.	France

(1) Sous-Traitance Importante et Critique

Suite à une définition plus précise des critères d'identification des STIC⁹ un seul prestataire est identifié comme STIC, il s'agit de l'éditeur KAPIA, en raison de la migration à venir début 2022 de la gestion des contrats d'épargne des adhérents LFM.

Les prestataires auparavant identifiés comme STIC sont considérés comme stratégiques/essentiels mais non STIC.

B.8 Autres informations

Aucune autre information importante portant sur le système de gouvernance de La France Mutualiste n'est à mentionner.

⁹ validée par le COMEX du 7 Juin 2021

C – Profil de risque C.1 Risque de Souscription

C. PROFIL DE RISQUE

Le cœur du métier de La France Mutualiste consiste à prendre des risques, les mutualiser, les gérer, les atténuer dans l'intérêt de ses adhérents.

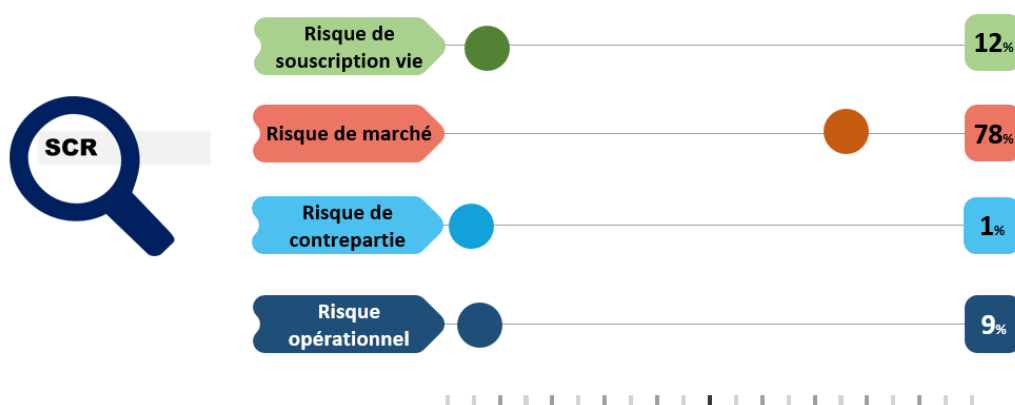
Ainsi, de nombreux risques décrits ci-dessous sont inhérents à l'activité de La France Mutualiste ainsi qu'à l'environnement économique et réglementaire dans lequel la Mutuelle exerce ses activités.

Les risques auxquels La France Mutualiste est soumise sont regroupés suivant les grandes catégories de risques définies dans la cartographie.

Les risques sont classés en risques quantifiables et non-quantifiables.

Les travaux sur le profil de risque permettent d'identifier les risques importants pour La France Mutualiste, c'est-à-dire ceux dont la réalisation pourrait altérer la solvabilité.

La composition du SCR de la mutuelle est la suivante :



C.1 Risque de souscription

Ce risque classé dans la catégorie risque d'assurance correspond au risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification, de provisionnement et de niveau de dépenses permettant de gérer l'activité sur la durée.

Au 31/12/2021, le SCR (*Solvency Capital Requirement* ou Capital de Solvabilité Requis) de souscription représente 12% du SCR global de la Mutuelle.

- Avec 83 M€ de SCR, le risque de frais représente 100% du risque de souscription.

Notons qu'après prise en compte de la capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques, il n'y a plus de SCR longévité. En effet, les conditions financières plus avantageuses au 31/12/2021 que ces dernières années et le passage aux taux bruts permettent de limiter l'impact de la longévité sur la solvabilité de la Mutuelle.

Au 31/12/2021, les provisions mathématiques et autres provisions techniques comptables de La France Mutualiste se répartissent de la manière suivante :

- 46% couvrent des produits soumis au risque de longévité et au risque de mortalité (rentes viagères et capitaux décès),

C – Profil de risque **C.1 Risque de Souscription**

- 43% couvrent des produits d'épargne avec garantie de rachat,
- 7% couvrent des produits d'assurance en unités de compte,
- 4% représentent des provisions diverses dont les provisions pour participation aux excédents qui seront affectées aux adhérents dans les années futures.

Les provisions du fonds en euros des adhérents sont protégées par une garantie annuelle du capital (net de frais de gestion pour les versements antérieurs au 01/04/2020 et brut de frais de gestion depuis cette date), et des intérêts acquis (effet « cliquet »). Conformément à une décision prise en assemblée générale, la garantie passe pour la presque totalité du portefeuille à 0% brut en avril 2022.

La stratégie de développement de La France Mutualiste inscrite dans le plan « Horizon 2022 » prolongé jusqu'à 2024, a pour but d'assurer le renouvellement de la population des adhérents par des souscriptions d'adhérents plus jeunes, afin d'entamer un rajeunissement progressif de l'âge moyen des contrats. Dans ce cadre, La France Mutualiste a lancé en 2020 deux produits : l'Assurance Accident de la Vie couvrant notamment contre le risque de décès accidentel et l'incapacité/Invalidité accidentels, et le produit PER. Les encours de ces produits sont encore peu significatifs dans le bilan de LFM.

Pour des raisons historiques, la population adhérente de La France Mutualiste est très stable, fortement concentrée sur certaines tranches d'âges et de composition majoritairement masculine.

La population des adhérents est constituée d'un peu plus de 40% d'adhérents de moins de 70 ans (en progression), d'un peu moins de 30% ayant entre 70 et 80 ans, et le reste ayant plus de 80 ans. Cette population est très fidèle, les rachats sont donc très faibles puisque l'épargne est plutôt destinée à la transmission du patrimoine.

Par ailleurs, le taux de réemploi des capitaux décès (plus de 40% en 2021) est important et témoigne de l'esprit de famille qui caractérise la mutuelle.

Compte tenu des caractéristiques de la population des adhérents, La France Mutualiste est amenée à surveiller en priorité certains indicateurs dans l'activité de souscription (décès, rachat, duration du portefeuille).

◆ **Le suivi de la longévité dans les garanties de type retraite / mortalité dans les garanties décès**

Les hypothèses retenues dans le tarif et la constitution des provisions doivent être cohérentes avec la mortalité réelle de la population assurée.

La France Mutualiste effectue un suivi régulier de son exposition aux risques de mortalité / longévité via des études actuarielles notamment sur les portefeuilles de rentes. Cela permet de détecter les éventuelles dérives et de prendre les mesures qui s'imposent.

A La France Mutualiste ces deux risques se compensent en partie, à savoir le risque de longévité sur les rentes et le risque de mortalité sur les capitaux décès.

En outre, La France Mutualiste dispose de couvertures de réassurance pour couvrir certains portefeuilles / risques spécifiques, telles que le doublement du capital décès de la RMC en cas de décès en opération extérieure, ou la garantie en capital du contrat passerelle.

C – Profil de risque C.2 Risque de marché

◆ Le suivi des rachats dans les produits d'épargne

Le suivi des rachats vise à détecter des augmentations tendanciennes ou conjoncturelles du taux des rachats des contrats.

Une éventuelle croissance des rachats est estimée comme peu probable compte tenu de la fidélité et de l'attachement des adhérents aux valeurs portées par La France Mutualiste ainsi que de la qualité de la rémunération des contrats sur longue période. De plus, les contrats de La France Mutualiste sont majoritairement souscrits dans une logique de transmission du patrimoine avec par conséquent des demandes de rachats assez limitées.

◆ Le suivi des dépenses (frais)

Ce suivi vise à identifier si les frais auxquels La France Mutualiste doit faire face dérivent plus rapidement qu'attendu dans les projections pluriannuelles sous l'impact de dépenses non prévues ou insuffisamment estimées, en lien avec l'inflation sur le moyen terme.

Dans la pratique, ce risque de dérive est bien maîtrisé et La France Mutualiste dispose de leviers d'actions notamment à travers la planification pluriannuelle, la fixation et la surveillance des budgets annuels par le Département du contrôle de gestion.

◆ Mesures de sensibilité aux variables de risque

La France Mutualiste mesure sa sensibilité au risque de souscription en calculant régulièrement l'impact de la variation des facteurs de risques sur ses fonds propres et son capital de solvabilité requis.

Les tests de sensibilité réalisés sur la situation à fin 2021 montrent que la solvabilité et la sécurité de la Mutuelle sont très peu affectées par ces scénarios et que ses ratios de couverture demeurent supérieurs aux exigences dans les trois tests réalisés.

C.2 Risque de marché

Le cœur de métier de La France Mutualiste est une activité d'assurance-vie épargne et retraite qui la conduit à recevoir des primes qui seront placées durant de longues années afin d'assurer le service des prestations attendues par les adhérents : rentes, capitaux décès, échéances, etc.

Par nature, la Mutuelle gère des volumes d'actifs importants qui couvrent les engagements pris vis-à-vis des adhérents.

Au 31/12/2021, le risque de marché représente 78% du SCR global. La décomposition du SCR marché, selon la formule standard de Solvabilité 2, est la suivante :

- Avec 192,8 M€ de SCR, le risque de *spread* (écart de taux) représente 33% des risques de marché.
- Avec 240,1 M€ de SCR, le risque action représente 41% des risques de marché.
- Avec 143,8 M€ de SCR, le risque immobilier représente 24% des risques de marché.
- Avec 13,8 M€ de SCR, le risque de taux représente 2 % des risques de marché.

En volume d'exposition, le risque de marché apparaît comme le plus important. La France Mutualiste a mis en place des équipes, des processus, ainsi que des limites spécifiques pour identifier, mesurer et maîtriser le risque de marché.

C – Profil de risque C.2 Risque de marché

Le risque de maintien des taux à un niveau bas durant de longues années a été identifié comme un risque significatif car il conduit à baisse durable du taux de rendement du portefeuille, ce dernier étant encore investi à plus de 65% en produits de taux. La diversification des actifs permet d'atténuer ce risque en variant les sources de rendements futurs. Ce risque a par ailleurs été fortement atténué par le passage d'un taux garanti net de chargements sur encours à un taux garanti brut sur l'ensemble du stock de contrat en épargne €.

Le calcul des exigences de fonds propres tel que défini par la Formule Standard (cf. partie E « Gestion du capital ») est étroitement lié à l'évolution des marchés financier et immobilier. La couverture des exigences de fonds propres fait l'objet d'une surveillance très fréquente et de mesures de sensibilité afin de prendre toute décision éventuellement nécessaire.

◆ Les expositions sur les actifs de taux

Le risque sur les actifs de taux pourrait se matérialiser pour la Mutuelle de plusieurs manières :

- Un risque de remplacement lié à un contexte durable de taux bas : Une période longue de taux bas conduit à devoir acheter des actifs à taux bas, et donc avoir mécaniquement une baisse des taux de rendement global, du fait de ces actifs à taux bas.
- Un risque de défaut des émetteurs, qui correspond au non-respect de leurs engagements de paiement des coupons et du remboursement du principal à échéance.

Afin de limiter les impacts sur le taux de rendement de l'actif, la Mutuelle cherche à lisser les échéances obligataires par année pour ne pas dépendre d'une seule « date » de réinvestissement.

Dans un tel contexte, le niveau de provision pour participation aux excédents constitué ainsi que le montant de plus-values latentes sur les actifs permettent à la Mutuelle de faire face à ses engagements vis-à-vis des adhérents.

De plus, la gestion financière de la Mutuelle maintient le niveau de liquidité suffisant pour payer les prestations des mois à venir et ne pas avoir à vendre des actifs en période défavorable.

En cas de hausse brutale des taux, seuls les produits d'épargne seraient éventuellement rachetables par les adhérents de la Mutuelle. Le fait d'avoir lissé les échéances des remboursements d'obligations permet, dans un contexte de hausse des taux, de pouvoir disposer de suffisamment de liquidité et de pouvoir céder des titres de maturité proche pour limiter l'impact de valorisation et réinvestir à des taux plus favorables tout en satisfaisant aux éventuelles demandes de rachats.

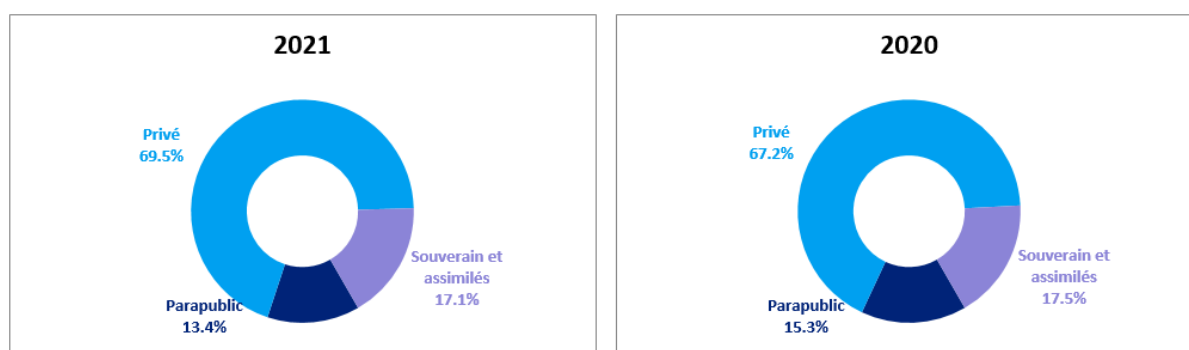
Le risque de défaut des émetteurs est surveillé et maîtrisé en continu par des limitations concernant les notations admises à l'achat et une surveillance constante de l'évolution de ces notations. Dans le portefeuille obligataire géré en direct de La France Mutualiste (62% du patrimoine), la quasi-totalité des titres bénéficient d'une notation dite de catégorie « Investment grade » (ou émetteurs de « bonne qualité »), i.e. d'une notation au moins égale à BBB-. Les émetteurs BB sont Renault, Rolls Royce, Technip FMC et Banco Sabadell.

Les graphiques suivants comparent la répartition par notation des produits de taux de la Mutuelle au 31/12/2021 et au 31/12/2020, par classe de notation. Nous constatons une progression des émissions A et BBB liée au remboursement de titres mieux notés et au réinvestissement dans des émissions d'entreprises, plutôt que d'État étant donné la faiblesse des taux souverains.

C – Profil de risque C.2 Risque de marché



Les graphiques ci-dessous représentent la répartition du portefeuille obligataire de La France Mutualiste au 31/12/2021 et au 31/12/2020 par grand émetteurs :



L'évolution du portefeuille d'investissements traduit également la diversification du portefeuille géré en direct. Le portefeuille se développe vers les obligations d'entreprises et d'établissements financiers.

Ces niveaux sont conformes aux limites d'exposition aux risques inscrites dans la politique de gestion financière, revue et validée chaque année par le Conseil d'Administration.

Pour maîtriser et maintenir la qualité des émetteurs en portefeuille, trois règles de gestion ont été retenues :

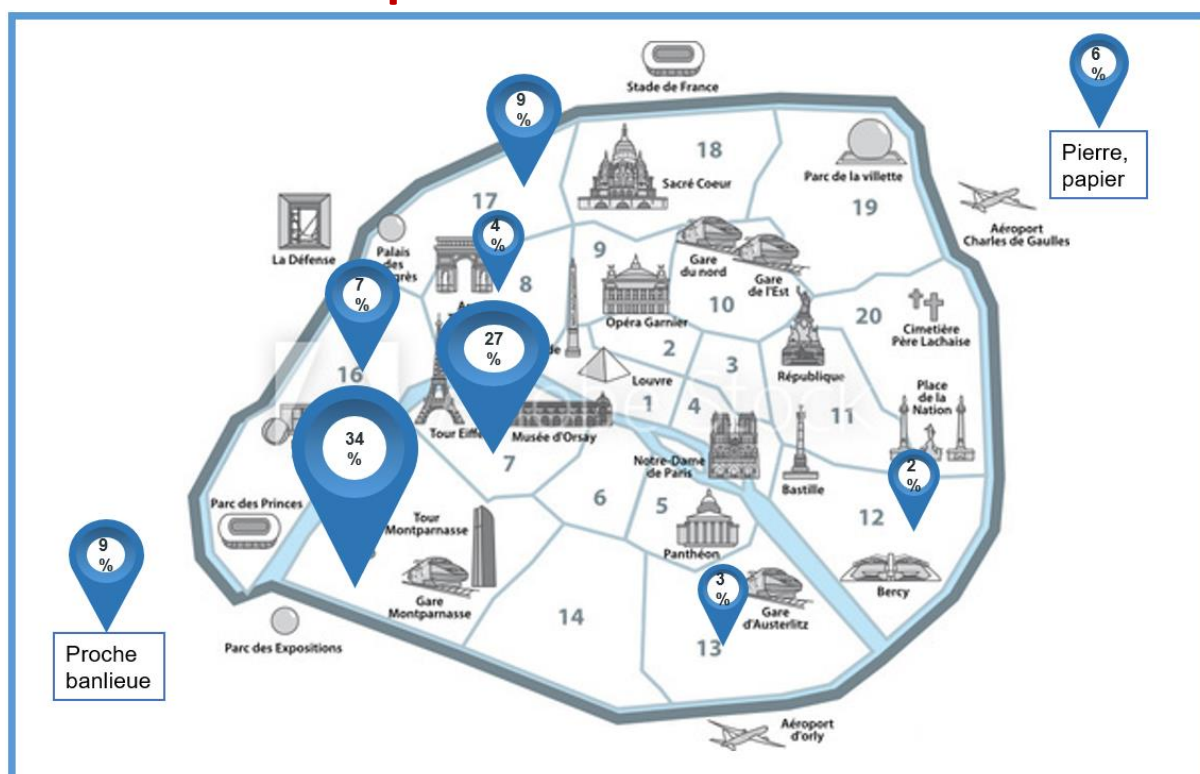
- Investir dans des signatures de qualité. Cette qualité est appréciée via les notations attribuées par les agences spécialisées. La France Mutualiste investit en conséquence dans des titres dont le *rating* est au moins égal à BBB- *investment grade* chez l'une des trois agences de notations (S&P, Moody's, Fitch).
- Limiter les concentrations au sein du portefeuille à 3% de la valeur de marché du patrimoine lorsque l'émetteur est noté A- ou plus, à 1,5% sinon.
- Diversifier les émetteurs.

◆ Les expositions sur les actifs immobiliers

Le risque immobilier peut résider d'un effritement des prix durant plusieurs années dans une hypothèse de contexte économique durablement peu favorable.

Ce risque paraît peu significatif pour La France Mutualiste compte tenu de la qualité du patrimoine présenté ci-dessous ainsi que du fait de son niveau de plus-values latentes à plus de 100%.

C – Profil de risque c.2 Risque de marché



Le parc immobilier de la Mutuelle est **majoritairement composé d'immeubles résidentiels situés à Paris et proche banlieue (Boulogne, Neuilly-sur-Seine et Sèvres)**. Les biens détenus en régions sont des locaux d'exploitation mis à disposition des agences commerciales. La diversification de notre portefeuille immobilier a été engagée depuis plusieurs années.

La plus grande partie du patrimoine est située dans les arrondissements traditionnellement considérés comme des emplacements de prestige ou de grande qualité.

◆ Les expositions sur les actions

Le portefeuille actions, confié à des sociétés de gestion externes sélectionnées par La France Mutualiste, est géré, sous son contrôle, au travers d'OPC dédiés. Les portefeuilles se caractérisent par une grande diversification géographique et sectorielle (règles OPCVM).

La Mutuelle est protégée contre le risque de provision pour dépréciation du fait de son niveau de plus-values latentes à près de 60% et les possibilités offertes de faire couvrir les fonds.

◆ La gestion de la dispersion des risques sur le portefeuille global

Le risque de concentration pourrait résulter soit d'un manque de diversification de son portefeuille d'actifs, soit d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières ou d'un groupe d'émetteurs.

La France Mutualiste gère le risque de concentration par :

- La répartition des investissements sur différentes classes d'actifs : l'allocation stratégique d'actif est revue annuellement et validée par le Conseil d'Administration.
- Des limitations par émetteurs.

C – Profil de risque **C.3 Risque de contrepartie**

- Une surveillance des concentrations par secteur d'activité, géographique, etc.

La France Mutualiste réalise différentes études de sensibilités aux risques de marché.

Les résultats des tests montrent que le taux de couverture du SCR de la Mutuelle est assuré dans tous les tests de sensibilité.

C.3 Risque de contrepartie

Le risque de crédit reflétant les pertes que pourrait entraîner la détérioration de la qualité de crédit des contreparties et débiteurs de La France Mutualiste a été présenté ci-dessus au niveau du risque de spread (risque de marché).

Le « risque de contrepartie » reflétant les pertes que pourrait entraîner le défaut, est couvert par les contrats d'atténuation des risques (tels que les titrisations et les instruments dérivés), la trésorerie et les créances sur des intermédiaires ainsi que tout autre risque de crédit ne relevant pas du « risque lié à la marge » ou risque de *spread*.

Ce risque n'est pas classé en risque important par La France Mutualiste.

Le montant du SCR de contrepartie au 31/12/2021, selon la Formule Standard de Solvabilité 2, est de 6 M€, représentant 1% du SCR global de la Mutuelle.

C.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir vendre des actifs en cas de nécessité.

Des règles ont été établies afin de maîtriser le risque de liquidité :

- Montant minimal des disponibilités définies dans la politique de gestion financière.
- Lissage des maturités obligataires et maintenu du niveau de duration.
- Taille minimale des souches obligataires.
- Ratio d'emprise des souches obligataires et des fonds ouverts.

Ce risque est classé comme très faible compte tenu de la part des passifs non rachetables et du profil des adhérents porteurs de contrats d'épargne rachetables.

C.5 Risque opérationnel

Ces risques sont définis comme le risque de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, du personnel et des systèmes internes, ou à des événements externes.

Chaque risque opérationnel est identifié dans la cartographie des risques opérationnels et est associé à une typologie de risque.

Les risques opérationnels identifiés sont évalués en fonction de leur probabilité d'occurrence et leur gravité, ce qui permet d'en déduire leur criticité globale au travers d'une matrice de risques.

Ils sont évalués en risques bruts et résiduels c'est-à-dire après actions d'atténuation.

C – Profil de risque **C.6 Autres risques importants**

Les risques opérationnels demeurant élevés en cotation résiduelle, et donc dans la zone prioritaire donnent lieu à des préconisations et à la mise en œuvre de plans d'actions visant à les réduire dans un délai raisonnable. Certains risques dits « majeurs » peuvent être acceptés en l'état.

La France Mutualiste a également mis en place un système de déclaration et de gestion des incidents qui permet de :

- Identifier / tracer / historiser les risques avérés.
- S'assurer de la pertinence de la cartographie des risques opérationnels et des évaluations effectuées.

La mise à jour des cartographies des risques opérationnels est réalisée sur la base :

- D'une actualisation de l'évaluation des risques (évolution de l'organisation, de produits, canaux de distribution, partenariats, etc...).
- Des résultats des contrôles de premier niveau.
- Des résultats des contrôles de second niveau.

Pour couvrir l'ensemble des risques identifiés, le besoin en capital relatif au risque opérationnel est calculé selon la Formule Standard. Le SCR opérationnel au 31/12/2021 est stable à 9% du besoin en capital global de la Mutuelle.

C.6 Autres risques importants

Les autres risques importants (pouvant altérer la solvabilité de la Mutuelle) sont les risques stratégiques, liés à la réalisation des objectifs stratégiques, ils sont suivis dans la gouvernance de la Mutuelle et partagés avec le Conseil d'Administration.

Les risques externes les plus importants sont le risque réglementaire et ses conséquences (fiscalité et évolution de la réglementation).

C.7 Autres informations

Aucune autre information importante portant sur le profil de risque de La France Mutualiste n'est à mentionner.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

La valorisation à des fins de solvabilité présente les différents postes du bilan prudentiel, actif et passif, leur décomposition en lignes réglementaires Code d'Identification par Classe (CIC) à l'actif et par ligne d'activité Line of Business (LoB) au passif et leur comparaison avec la valorisation dans le bilan comptable.

D.1 Actifs

D.1.1 Valorisation des actifs

Le tableau ci-dessous présente par catégorie réglementaire les valorisations comptables et prudentielles. Dans le bilan comptable, la valorisation retenue est le coût historique amorti et coupons courus inclus. Dans le bilan prudentiel, la valorisation retenue est la valeur de marché coupons courus inclus ou valeur d'estimation dans le cas de l'immobilier.

en k€

Catégories d'actifs	CIC	Valorisation prudentielle	Valorisation comptable	Ecart	Ecart en %
Obligations souveraines	1	1 306 234	1 035 889	270 345	26,1%
Obligations d'entreprises	2	4 616 548	4 244 824	371 723	8,8%
Actions	3	822 707	444 022	378 686	85,3%
Fonds d'investissement	4	2 008 495	1 452 691	555 804	38,3%
Titres structurés	5	462 551	462 245	307	0,1%
Trésorerie et dépôts	7	249 392	249 392	0	0,0%
Prêts et Prêts Hypothécaires	8	3 048	3 048	0	0,0%
Immobilisation corporelles	9	902 149	315 610	586 538	185,8%
Total hors UC		10 371 124	8 207 720	2 163 403	26%

Les écarts les plus importants portent sur la classe 9, immobilier en direct (Immobilisation corporelles) et reflètent les plus-values latentes constituées depuis parfois de longues années. L'immobilier détenu en SCI est classé en classe 4 (fonds d'investissement), au même titre que les OPC en valeurs mobilières.

Les écarts de valorisation en actions reflètent la hausse des marchés alors que les plus-values latentes sur les obligations découlent de la forte baisse des taux observée depuis plusieurs années.

Les méthodes de valorisations retenues sont décrites ci-après pour les principales classes d'actifs.

D.1.2 Actif général

Les actifs sont présentés par grandes classes ci-après :

- ◆ **Obligations souveraines (CIC 1) et d'entreprises (CIC 2)**

D – Valorisation à des fins de solvabilité D.1 Actifs

Les valorisations retenues pour les obligations correspondent aux valeurs de marché publiés sur Bloomberg selon la « politique de valorisation » définie en accord avec les commissaires aux comptes.

◆ Actions (CIC 3)

Les actions sont en quasi-totalité détenues au travers de fonds d'investissement dédiés pour les actions cotées et d'OPC (*private equity-titres non cotés, private debt*) qui sont classés dans la catégorie CIC 4.

◆ En Fonds d'investissement (CIC 4)

En termes de valorisation, les fonds d'investissement se répartissent en grandes catégories :

- Les fonds dédiés et les fonds ouverts d'actifs cotés.
- Les fonds d'actifs non cotés (immobilier, dettes privées, ou capital investissement).

Pour les OPC dédiés et les fonds ouverts, les instruments financiers sont valorisés à leur cours de bourse suivant les modalités précisées par les sociétés de gestion.

Les instruments financiers, dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Commissaire Aux Comptes (CAC du fonds) à l'occasion de ses contrôles.

Pour les fonds non cotés, la dernière valorisation connue est retenue comme base de valorisation Solvabilité 2. Cette dernière est ajustée des mouvements intervenus (appels de fonds, remboursements, dividendes...) entre la date de valorisation et la date d'arrêt.

◆ Titres structurés (CIC 5)

Les principaux produits structurés détenus par La France Mutualiste sont des Bons à Moyen Terme Négociables (BMTN) qui donnent lieu à une double cotation. Deux valorisateurs indépendants fournissent mensuellement une estimation du cours de ces produits. La Mutuelle retient la moyenne des deux.

◆ Trésorerie et dépôts (CIC 7)

Les dépôts étant mobilisables à tout instant à leur coût historique, ils sont valorisés à ce dernier augmenté de l'éventuelle capitalisation des intérêts.

◆ Prêts et prêts hypothécaires (CIC 8)

La valorisation retenue est égale à la valeur comptable majorée des intérêts courus du prêt. Il s'agit des avances sur contrat.

◆ Immobilisations corporelles (CIC 9)

Les immobilisations corporelles contiennent essentiellement les immeubles détenus en direct.

Les principes de valorisation sont les suivantes :

D – Valorisation à des fins de solvabilité D.2 Provisions

techniques

- Un expert indépendant agréé par l'ACPR.
- Une expertise quinquennale actualisée annuellement.
- Un contrôle en interne par les spécialistes immobiliers : contrôle de cohérence, contrôle de la rotation et de la qualité des experts externes.

D.1.3 Actifs en représentation des unités de compte

Il s'agit d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), la valorisation retenue est celle fournie par la société de gestion.

D.1.4 Autres actifs

Le poste « autres actifs » (actifs hors placements) a été repris en valeur comptable à l'exception des actifs intangibles pour lesquels la valeur est fixée à 0 dans le bilan prudentiel.

D.2 Provisions techniques

Les contrats de La France Mutualiste se décomposent en trois lignes d'activité (*Lines of Business* ou « LoB » selon la terminologie européenne de Solvabilité 2) :

- LoB 30 (contrats avec participation aux excédents) : produits d'épargne monosupport, fonds € et fonds en attente des produits multisupport, primes périodiques, Retraite Mutualiste du Combattant.
- LoB 31 (contrats en UC) : fonds UC des produits multisupport ou monosupport €,
- LoB 32 (autres contrats d'assurance vie) : garantie plancher.

Au 31/12/2021, les provisions techniques se décomposent comme suit :

[K€]	9 085 048,4	9 081 459,8	104 789,1
Lignes d'activité	Meilleure Estimation brute de réassurance	Meilleure Estimation nette de réassurance	Marge pour Risque RM
LoB 30 (Assurance vie euro)	8 578 377,1	8 576 989,7	98 988,4
LoB 31 (UC)	502 439,8	502 439,8	5 800,7
LoB 32 (garantie plancher)	4 231,5	2 030,3	0,0

La meilleure estimation définie dans les textes réglementaires correspond à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs, comprenant les prestations (rentes versées, rachats éventuels, termes, capitaux découlant des décès) et les frais qui seront supportés par La France Mutualiste afin de gérer les contrats et payer ses prestations.

Il est à noter que La France Mutualiste a commercialisé en février 2020 un produit non-vie d'assurance accident de la vie couvrant notamment contre le risque de décès accidentel et l'incapacité/invalidité accidentelles. Ce produit n'a pour le moment aucune matérialité dans le bilan de La France Mutualiste (49 k€ de primes nettes sur l'année 2021). En adéquation avec le principe de matérialité et compte tenu de son lancement récent, ce produit a été intégré aux passifs non modélisés et n'a pas fait l'objet d'un reporting spécifique.

Les provisions techniques présentées dans les comptes sociaux sont calculées conformément à la réglementation française.

D – Valorisation à des fins de solvabilité D.3 Autres

Passifs

Le calcul de la meilleure estimation Solvabilité 2 (*Best Estimate* ou BE) a été effectué en calculant la moyenne des flux de trésorerie futurs pondérés par leur probabilité, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent (valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs), estimée sur la base de la courbe des taux sans risque pertinents.

Ce montant est obtenu avec la courbe des taux sans risque avec correction pour volatilité. Il est considéré que les flux de trésorerie pris en compte sont les flux à destination des assurés et les frais générés par la gestion des contrats.

D.3 Autres passifs

Les autres passifs, de montant limité, sont valorisés à leur montant comptable.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Les méthodes de valorisation alternatives concernent :

- L'immobilier détenu en direct ou à travers des SCI (respectivement code CIC 9 et CIC 4).
- Les produits structurés (code CIC 5).
- Les valeurs mobilières non cotés (une partie du code CIC 4).

Les modalités de valorisation ont été décrites dans le paragraphe D1.

D.5 Autres informations

Aucune autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité n'est à mentionner.

E. GESTION DU CAPITAL

La France Mutualiste utilise la formule standard de la réglementation Solvabilité 2. Les résultats de cette formule montrent que les exigences en termes de fonds propres sont remplies.

Les niveaux de solvabilité requis passent de 704,8 M€ à 483,4 M€, les fonds propres prudentiels passent de 1285 M€ à 1458 M€, entre 2020 et 2021.

De ce fait, le taux de couverture du SCR passe de 182% au 31/12/2020 à 302% au 31/12/2021.

La Mutuelle est donc bien au-dessus du taux de couverture réglementaire de 100%.

De plus, les fonds propres sont entièrement en niveau 1, niveau le plus prudent.

E.1 Fonds propres

Les fonds propres éligibles à la couverture des exigences prudentielles sont calculés par écart entre :

- Les actifs valorisés à leur meilleure estimation, c'est-à-dire la valeur de marché lorsqu'elle existe,
- Et la valorisation des passifs qui se compose ainsi :
 - La valeur des engagements, essentiellement les meilleures estimations des engagements pris,
 - La marge pour risque,
 - Les impôts différés et autres passifs.

Le tableau ci-dessous décrit le passage des fonds propres du bilan comptable aux fonds propres prudentiels du bilan prudentiel.

Passage des fonds propres comptables aux fonds propres prudentiels fin 2021	Montant (en K€)
Fonds propres comptables	999 534,5
Ecart lié aux différences d'évaluation des actifs et passifs entre les états financiers (bilan comptable) et la valorisation à des fins prudentielles (bilan prudentiel)	458 188,0
Fonds propres prudentiels	1 457 722,5

Les fonds propres prudentiels sont réglementairement catégorisés en trois niveaux différents : ceux de La France Mutualiste sont à 100% en « tier 1 », niveau de la meilleure qualité.

En accord avec les textes réglementaires, cela signifie que les fonds propres prudentiels sont disponibles immédiatement et sans limitations pour couvrir les engagements pris vis-à-vis des adhérents.

Les fonds propres prudentiels proviennent des réserves constituées progressivement depuis de nombreuses années et reflètent la gestion prudente à travers notamment l'accumulation de plus-values latentes.

E - Gestion du capital

E.2 Capital de Solvabilité Requis et Minimum de Capital Requis

E.2 Capital de Solvabilité Requis et Minimum de Capital Requis

Les exigences de fonds propres sont de deux niveaux :

- Le SCR (*Solvency Capital Requirement* ou capital de solvabilité requis), qui constitue le niveau de fonds propres cible que devrait avoir la Mutuelle pour assurer une couverture « statistiquement » confortable des risques sur l'exercice à venir,
- Le MCR (*Minimum Capital Requirement* ou montant minimum des capitaux des fonds propres), qui constitue le niveau minimum de fonds propres que doit avoir La France Mutualiste pour pouvoir continuer à mener son activité.

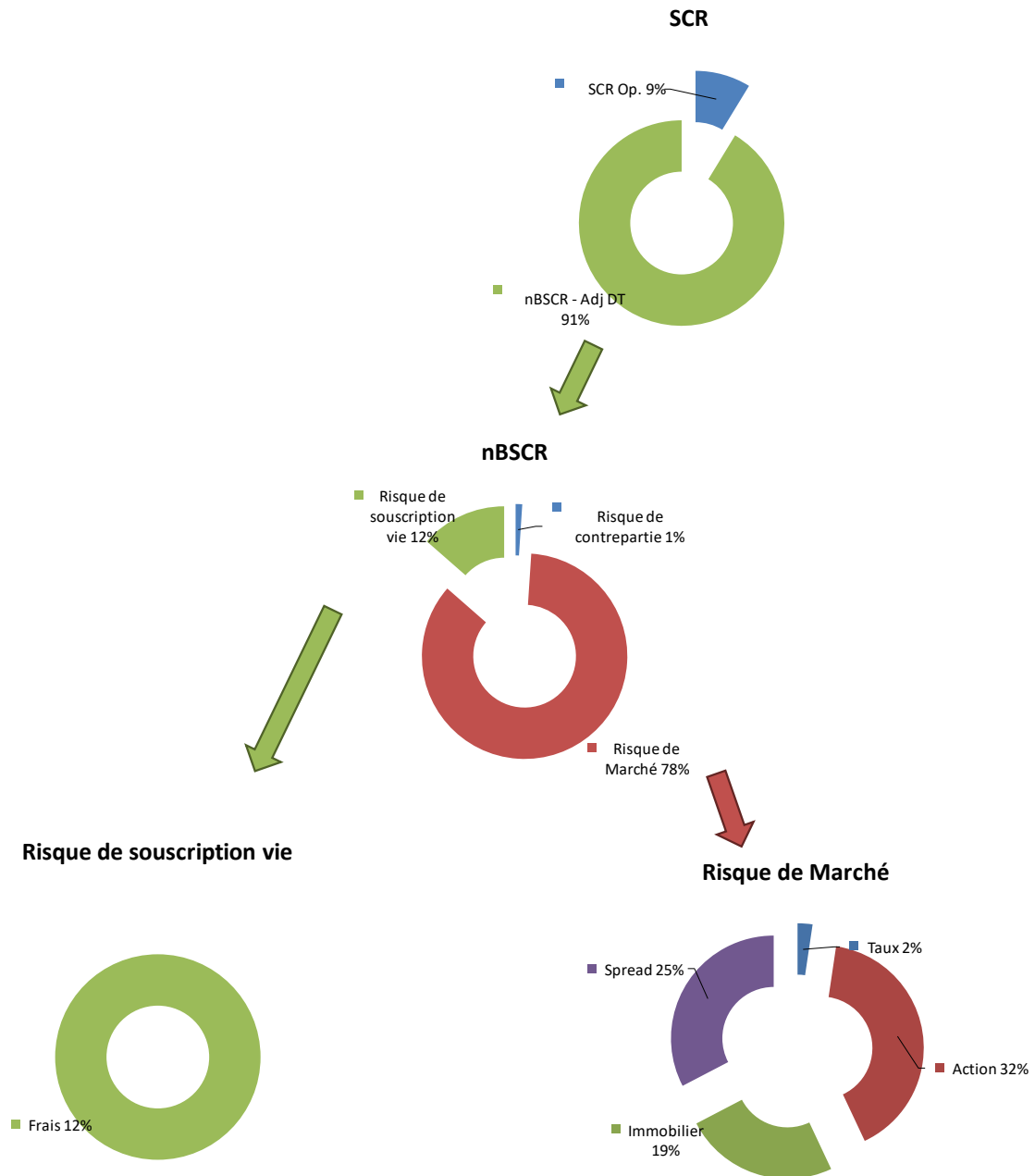
La France Mutualiste applique la formule standard prévue dans la réglementation Solvabilité 2, le tableau ci-dessous présente le détail des résultats par module de risque.

Module de risque de marché		Module de risque de souscription		Module de risque de contrepartie	
Risque de marché	1 623 968	Risque de souscription	305 203	Risque de contrepartie	6 134
Somme des boites de risque				1 935 305	
Effet diversification				-207 823	
BSCR				1 727 482	
Risque opérationnel				42 177	
Ajustement Impôts différés				-109 383	
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques				-1 176 906	
SCR				483 371	

Le schéma ci-dessous présente la décomposition du SCR par risques telle que présenté dans le tableau ci-dessus.

E - Gestion du capital

E.2 Capital de Solvabilité Requis et Minimum de Capital Requis



Au 31 décembre 2021, selon la classification de la formule standard, le besoin en capital provient en premier lieu de la gestion de ses investissements tant sur les marchés financiers qu'en immobilier. Le second besoin de fonds propres provient de l'activité de souscription vie.

Cette répartition des besoins de fonds propres résulte directement de son activité qui la conduit à porter des engagements sur des périodes très longues et à gérer les actifs mis en représentation des engagements pris vis-à-vis des adhérents.

Le tableau ci-dessous montre que ces deux niveaux de couverture sont assurés à fin 2021.

E - Gestion du capital E.2 Capital de Solvabilité Requis et Minimum de Capital Requis

	31/12/2020	31/12/2021	Delta en montant	Delta en %
Ratio de solvabilité	182,3%	301,6%		
Fonds propres éligibles	1 284 948,3	1 457 722,5	172 774	13,4%
Niveau 1	1 284 948,3	1 457 722,5	172 774	13,4%
Niveau 2				
Niveau 3				
SCR	704 793,1	483 370,8		

	31/12/2020	31/12/2021	Delta en montant	Delta en %
Ratio de solvabilité (MCR)	505,9%	725,0%		
Fonds propres éligibles	1 284 948,3	1 457 722,5	172 774	13,4%
Niveau 1	1 284 948,3	1 457 722,5	172 774	13,4%
Niveau 2				
Niveau 3				
MCR	253 967,8	201 072,4		

En 2021, le SCR s'élève à 483,4M€ et le taux de couverture Solvabilité 2 ressort à 301,6%.

Les points de solvabilité permettront une diversification des actifs vers des actifs plus rémunérateurs pour les adhérents.

Le MCR est quant à lui de 201,1M€. Le taux de couverture du MCR fin 2021 ressort à 725,0%.

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du Capital de Solvabilité Requis

La France Mutualiste n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée, prévu à l'article 304 de la Directive Solvabilité 2. Cette option permet, sous certaines conditions, l'application d'un choc sur actions réduit par rapport au niveau imposé par la Formule Standard.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La France Mutualiste n'utilise que la Formule Standard pour évaluer le capital de solvabilité requis (SCR). Par conséquent, aucune différence n'est à reporter dans le présent rapport.

E - Gestion du capital E.5 Non-respect du Minimum de Capital Requis et non-respect du Capital de Solvabilité Requis

E.5 Non-respect du Minimum de Capital Requis et non-respect du Capital de Solvabilité Requis

La France Mutualiste n'a pas constaté de manquement au capital minimum requis (MCR), ni de manquement grave au capital de solvabilité requis (SCR) sur la période de référence.

E.6 Autres Informations

Aucune autre information importante concernant la gestion du capital n'est à mentionner.

F - Annexe

F. ANNEXE

■ Glossaire

A

ACPR : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

B

BE : Best Estimate ou Meilleure Estimation

BGS : Besoin Global de Solvabilité

BMTN : Bon à Moyen Terme Négociable

BSCR : Basic Solvency Capital Requirement ou capital de solvabilité requis de base

C

CIC : Code d'Identification par Classe

COMEX : Comité Exécutif appelé aussi comité de direction

Copil : Comité de Pilotage

E

EIOPA : Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles ou European Insurance and Occupational Pensions Authority

F

FNMF : Fédération Nationale de la Mutualité Française

I

IT : Intérêt Technique

Investment grade : Titres investissables de rating > BBB.

L

LCB-FT : Lutte Contre le Blanchissement des capitaux et le Financement du Terrorisme

LFM : La France Mutualiste

LoB : Lines of Business

M

MCR : Minimum Capital Requirement ou montant minimum des fonds propres requis

O

OPC : Organisme de Placement Collectif

OPCVM : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

ORSA : Rapport sur l'évaluation propre des risques et de la solvabilité (Own Risk and Solvency Assessment report). Equivalent anglais de EIRS.

P

PAE : Participation Aux Excédents

PPAE : Provision pour Participation Aux Excédents

Private equity : Capital investissement / titres non cotés

Q

QRT : Quantitative Reporting Template ou état quantitatif annuel et trimestriel

R

Rating : Notation de la dette

RMC : Retraite Mutualiste du Combattant

ROAM : Réunion des Organismes d'Assurance Mutuelle

RSE : Responsabilité Sociale des Entreprise

RSR : Regular Supervisory Report ou rapport régulier au contrôleur

S

SCI : Société Civile Immobilière

SCR : Solvency Capital Requirement ou capital de solvabilité requis

SIREN : Système Informatique pour le Répertoire des Entreprises

SIRENE : Système Informatisé du Répertoire national des Entreprises et des Etablissements

STIC : Sous-Traitance Importante et Critique

Spread : Ecart ou différentiel entre deux taux

U

UC : Unités de Compte



F - Annexe

■ Bilan – SE.02.01.16

MONTANTS EN K€		Valeur Solvabilité II	Valeur Solvabilité II	
Actifs		C0010	Passifs	
Goodwill	R0010		Provisions techniques non-vie	R0510 0
Frais d'acquisition différés	R0020		Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520 0
Immobilisations incorporelles	R0030	0	Provisions techniques calculées comme un tout	R0530 0
Actifs d'impôts différés	R0040	415 253	Meilleure estimation	R0540 0
Excédent du régime de retraite	R0050	0	Marge de risque	R0550 0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	339 227	Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560 0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	9 930 378	Provisions techniques calculées comme un tout	R0570 0
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	562 921	Meilleure estimation	R0580 0
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	7 241	Marge de risque	R0590 0
Actions	R0100	793 242	Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600 8 681 597
Actions – cotées	R0110	19 470	Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610 0
Actions – non cotées	R0120	773 772	Provisions techniques calculées comme un tout	R0620 0
Obligations	R0130	6 385 333	Meilleure estimation	R0630 0
Obligations d'État	R0140	1 306 234	Marge de risque	R0640 0
Obligations d'entreprise	R0150	4 616 548	Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650 8 681 597
Titres structurés	R0160	462 551	Provisions techniques calculées comme un tout	R0660 0
Titres garantis	R0170	0	Meilleure estimation	R0670 8 582 609
Organismes de placement collectif	R0180	2 008 495	Marge de risque	R0680 98 988
Produits dérivés	R0190	0	Provisions techniques UC et indexés	R0690 508 241
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	173 146	Provisions techniques calculées comme un tout	R0700 0
Autres investissements	R0210	0	Meilleure estimation	R0710 502 440
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	526 158	Marge de risque	R0720 5 801
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	3 019	Autres provisions techniques	R0730
Avances sur police	R0240	2 265	Passifs éventuels	R0740 0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	754	Provisions autres que les provisions techniques	R0750 9 150
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0	Provisions pour retraite	R0760 2 126
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	3 589	Dépôts des réassureurs	R0770 2 500
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0	Passifs d'impôts différés	R0780 524 636
Non-vie hors santé	R0290	0	Produits dérivés	R0790 0
Santé similaire à la non-vie	R0300	0	Dettes envers des établissements de crédit	R0800 933
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	3 589	Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit résidents	ER0801 933
Santé similaire à la vie	R0320	0	Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit résidant dans un pays tiers de la zone euro	ER0802 0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	3 589	Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit résidant dans le reste du monde	ER0803 0
Vie UC et indexés	R0340	0	Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810 0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0	Dettes vis-à-vis d'entités autres que des établissements de crédit	ER0811 0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 727	Dettes vis-à-vis d'entités, autres que des établissements de crédit, résidant dans le même pays	ER0812 0
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0	Dettes vis-à-vis d'entités, autres que des établissements de crédit résidant dans un pays tiers de la zone euro	ER0813 0
Autres créances (hors assurance)	R0380	90 078	Dettes vis-à-vis d'entités, autres que des établissements de crédit résidant dans le reste du monde	ER0814 0
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0	Autres passifs financiers (titres de créance émis)	ER0815 0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0	Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820 15 264
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	76 184	Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830 1 377
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	1 029	Autres dettes (hors assurance)	R0840 30 417
Total de l'actif	R0500	11 386 641	Passifs subordonnés	R0850 0
			Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860 0
			Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870 0
			Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880 152 680
			Total du passif	R0900 9 928 919
			Excédent d'actif sur passif	R1000 1 457 722

F - Annexe

■ Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – S.05.01.01

MONTANTS EN K€	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)										Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total						
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de l'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurances des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne & transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Accidents	Assurance maritime, aérienne & transport		Biens					
	R010	R020	R030	R040	R050	R060	R070	R080	R090	R100	R110	R120	R130	R140	R150	R160	R170	R180	R190	R200	
Primes émises																					
Brut - assurance directe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																					
Part des réassureurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises																					
Brut - assurance directe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																					
Part des réassureurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres																					
Brut - assurance directe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée																					
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																					
Part des réassureurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des autres provisions techniques																					
Brut - assurance directe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée																					
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																					
Part des réassureurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



F - Annexe

MONTANTS EN K€		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises										
Brut	R1410	316 311	72 580	1 264						390 155
Part des réassureurs	R1420	2 584								2 584
Net	R1500	313 726	72 580	1 264						387 571
Primes acquises										
Brut	R1510	316 745	72 580	1 264						390 590
Part des réassureurs	R1520	2 584								2 584
Net	R1600	314 161	72 580	1 264						388 005
Charge des sinistres										
Brut	R1610	494 510	-1463638,29	26						493 072
Part des réassureurs	R1620	76								76
Net	R1700	494 434	-1463638,29	26						492 996
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	-142 774	130 056	-1 482						-14 200
Part des réassureurs	R1720	-566								-566
Net	R1800	-142 208	130 056	-1 482						-13 633
Dépenses engagées		R1900	58 448	14 372						72 820
Autres dépenses		R2500								
Total des dépenses		R2600								72 820

F - Annexe

■ Primes, sinistres et dépenses par pays – S.05.02.01

MONTANTS EN K€		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays & pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
		R0010	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140							
Net	R0200	0						0
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240							
Net	R0300	0						0
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340							
Net	R0400	0						0
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500	0						0
Dépenses engagées	R0550							
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							

MONTANTS EN K€		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays & pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
		R1400	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270
Primes émises								
Brut	R1410	390 155						390 155
Part des réassureurs	R1420	2 584						2 584
Net	R1500	387 571						387 571
Primes acquises								
Brut	R1510	390 590						390 590
Part des réassureurs	R1520	2 584						2 584
Net	R1600	388 005						388 005
Charge des sinistres								
Brut	R1610	493 072						493 072
Part des réassureurs	R1620	-76						-76
Net	R1700	493 149						493 149
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	-14 200						-14 200
Part des réassureurs	R1720	566						566
Net	R1800	-14 766						-14 766
Dépenses engagées	R1900	72 820						72 820
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							72 820

F - Annexe

■ Provisions techniques vie et santé SLT – S.12.01.02

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070				C0080	C0090	C0100			
MONTANTS EN K€																
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0			0			0	0	0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0			0			0	0	0			0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																
Meilleure estimation																
Meilleure estimation brute	R0030	8 578 377		6 436	496 004		4 231	0	0	0	9 085 048		0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	1 387		0	0		2 201	0	0	0	3 589		0	0	0	0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	R0090	8 576 990		6 436	496 004		2 030	0	0	0	9 081 460		0	0	0	0
Marge de risque	R0100	98 988	5 801			0			0	0	104 789	0			0	0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0			0			0	0	0			0	0	0
Meilleure estimation	R0120	0		0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0	0			0			0	0	0			0	0	0
Provisions techniques – Total	R0200	8 677 365	508 241			4 231			0	0	9 189 837	0		0	0	0

■ Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires – S.22.01.21

MONTANTS EN K€		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	9 197 746	0	0	7 908	0
Fonds propres de base	R0020	1 451 857	0	0	-5 866	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	1 451 857	0	0	-5 866	0
Capital de solvabilité requis	R0090	490 570	0	0	7 200	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 451 857	0	0	-5 866	0
Minimum de capital requis	R0110	201 875	0	0	803	0

F - Annexe

■ Fonds propres – S.23.01.01

MONTANTS EN K€		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuelle	R0040	1 105	1 105		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	1 456 617	1 456 617			
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 457 722	1 457 722	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuelle	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité	R0500	1 457 722	1 457 722	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital	R0510	1 457 722	1 457 722	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 457 722	1 457 722	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 457 722	1 457 722	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	483 371				
Minimum de capital requis	R0600	201 072				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	302%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	725%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 457 722
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 105
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	1 456 617
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	0
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0

F - Annexe

■ SCR – S.25.01.21

Montants en K€

	Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
	C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010 1 623 968		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020 6 134		
Risque de souscription en vie	R0030 305 203		
Risque de souscription en santé	R0040 0		
Risque de souscription en non-vie	R0050 0		
Diversification	R0060 -207 823		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070 0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100 1 727 482		

Capital de solvabilité requis	C0100
Risque opérationnel	R0130 42 177
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140 -1 176 906
Capacité d'absorption des impôts différés	R0150 -109 383
Capital requis pour les activités exercées conformément à	R0160 0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200 483 371
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210 0
Capital de solvabilité requis	R0220 483 371
Autres informations sur le SCR	
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur	R0400
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part	R0410
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds	R0420
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les	R0430
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC	R0440

Approche du taux d'imposition

Approche basée sur le taux d'imposition moyen

	C0109
R0590	Approche non basée sur le taux d'imposition moyen

Calcul de la capacité d'absorption des pertes d'impôts différés

Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés

Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés justifiée par la réversion des impôts différés passifs

Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés justifiée en référence aux probables bénéfices économiques imposables futurs

Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés justifiée par report, année en cours

Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés justifiée par report, années futures

Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés maximum

	Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés
	C0130
R0640	-109 383
R0650	-109 383
R0660	0
R0670	0
R0680	0
R0690	446 036

F - Annexe

■ MCR – S.28.01.01

Annexe I - MCR - B4A
S.28.01.01

ANNUELLE & TRIMESTRIELLE

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

RésultatMCR _{NL}		C0010		
		R0010	0	
			Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
			C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		0,00	0,00
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		0,00	0,00
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		0,00	0,00
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		0,00	0,00
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		0,00	0,00
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		0,00	0,00
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		0,00	0,00
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		0,00	0,00
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		0,00	0,00
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		0,00	0,00
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		0,00	0,00
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		0,00	0,00
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		0,00	0,00
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		0,00	0,00
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		0,00	0,00
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		0,00	0,00

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

MONTANTS EN K€		C0040		
RésultatMCR _L		R0200	201 072	
			Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
			C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		7 228 806	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		1 348 184	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de	R0230		502 440	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		2 030	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			217 822

Calcul du MCR global

MONTANTS EN K€		C0070
MCR linéaire	R0300	201 072
Capital de solvabilité requis	R0310	483 371
Plafond du MCR	R0320	217 517
Plancher du MCR	R0330	120 843
MCR combiné	R0340	201 072
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	201 072





Tour Pacific, 11-13 cours Valmy

92977 Paris La Défense Cedex

01 40 53 78 00

sfcr@la-france-mutualiste.fr

www.la-france-mutualiste.fr

